



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 059 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 27 octobre 2005

Présidente

Mme Marlene Catterall

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 27 octobre 2005

•(0905)

[Traduction]

La présidente (Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.)): Je déclare ouverte cette séance du Comité permanent du patrimoine canadien.

Bienvenue à nos témoins.

Je pense pouvoir dire que cette réunion est, du moins en partie, une séance de reddition de comptes. Les membres du comité aimeraient bien savoir pourquoi les Canadiens ont été privés des services de CBC/Radio-Canada pendant près de deux mois. C'est pour nous l'occasion de mesurer les répercussions de ce conflit de travail et de déterminer ce qu'il convient de faire pour continuer à offrir aux Canadiens la voix essentielle qui permet à nos régions de rester en communication les unes avec les autres.

Monsieur Rabinovitch, nous commencerons par votre exposé.

[Français]

M. Robert Rabinovitch (président-directeur général, Société Radio-Canada):

Je voudrais d'abord présenter mes collègues qui m'accompagnent. Il s'agit de Richard Stursberg, vice-président principal de CBC Television; Jane Chalmers, vice-présidente de CBC Radio; Sylvain Lafrance, vice-président de la radio de Radio-Canada qui assumera dans quelques semaines de nouvelles fonctions à titre de vice-président principal des services français de Radio-Canada; et George Smith, premier vice-président des ressources humaines.

[Traduction]

Madame la présidente, CBC/Radio-Canada est une institution unique en son genre. Elle fait la promotion de l'unité canadienne, comble le fossé entre des points de vue divergents et reconnaît notre dualité linguistique. CBC/Radio-Canada est l'organisme le mieux placé pour jouer ce rôle fondamental d'unification nationale. Et c'est exactement ce que veut faire la Société. Mais pour y arriver, elle doit absolument être en mesure de prévoir les changements plutôt que d'y réagir. Elle doit prendre les décisions difficiles nécessaires pour prospérer dans l'environnement de radiodiffusion le plus concurrentiel du monde. Elle doit enfin attirer les personnes les plus qualifiées et produire le contenu le plus créatif qui soit.

Au cours des six dernières années, nous avons travaillé fort pour transformer CBC/Radio-Canada en un véritable radiodiffuseur public. Afin de maintenir les niveaux de financement de la programmation malgré une diminution de nos budgets, nous avons dû devenir plus efficaces, mieux intégrés et mieux gérés. Nous avons accompli des progrès notables.

Nous générons maintenant 65 millions de dollars par année grâce à une meilleure gestion et à l'exploitation de nos actifs immobiliers. Ce montant a été versé dans la programmation et représente aujourd'hui la plus importante injection de fonds dans ce poste depuis plus de 30 ans.

[Français]

Les résultats s'entendent et se voient dans la diversité de la radio française, dans l'audace de la télévision française, dans la profondeur de la radio anglaise et dans la qualité de la télévision anglaise.

Si l'on en juge par son histoire, on parle de bonnes années pour CBC/Radio-Canada, mais la liste des nouveaux défis qui nous attendent au cours des prochaines années est longue. Nous avons l'intention non seulement de relever ces défis, mais d'en tirer profit.

Pour atteindre cet objectif, il ne suffit pas de survivre. Il faut que CBC/Radio-Canada atteigne l'excellence sur tous les plans et en tout temps. CBC/Radio-Canada doit être le moteur qui transforme le paysage médiatique en matière de programmation et de technologies.

[Traduction]

CBC/Radio-Canada ne peut se permettre d'être inflexible, statique ni introvertie. Elle n'a pas le monopole de la créativité, que ce soit du point de vue des personnes ou des idées. Elle se doit d'être l'entreprise la plus créative du pays. Une entreprise ouverte qui permet la libre circulation des personnes et des idées.

Il y a une décennie, on comptait neuf syndicats à CBC/Radio-Canada et sensiblement le même nombre de syndicats externes. Certaines années, CBC/Radio-Canada pouvait conduire jusqu'à six négociations. Au cours de mon mandat, nous avons mené à bien 24 négociations, dont 20 sans interruption de travail.

Durant cette décennie, nous avons mis en place une stratégie concertée en vue de simplifier nos relations industrielles. La plus récente négociation constituait l'apogée de cette stratégie pour nos activités à l'extérieur du Québec et de Moncton. Il en est résulté une seule activité de négociation, une seule convention collective et un seul ensemble de règles pour tous les employés visés.

Cela n'a pas été une tâche facile. À la table de négociation, nous devons fusionner trois conventions collectives. Il fallait concevoir un modèle de relations de travail unique qui conviendrait à la fois aux journalistes, au personnel technique et au personnel administratif. Il ne s'agissait pas d'une réforme superficielle, mais bien d'un réaménagement en profondeur de l'avenir de notre entreprise.

Le mandat de négociation de la Société découlait de l'évaluation de nos besoins opérationnels réalisée par nos gestionnaires de première ligne. Il a été approuvé par la haute direction, puis confirmé par deux conseils d'administration successifs. Au cours des 18 derniers mois, nous avons tenu 9 discussions officielles sur les négociations lors de réunions complètes du conseil, de même que 7 discussions lors de réunions du Comité des ressources humaines du conseil d'administration. Le conseil était tenu informé des progrès accomplis, mais les décisions tactiques étaient prises par la haute direction, comme pour les quelque 50 autres négociations individuelles menées durant la dernière décennie.

Le 14 août, il restait 42 enjeux non résolus. Six des sept enjeux majeurs que la Société considérait comme essentiels à son avenir n'avaient pas été réglés. Dans certains cas, après 15 mois et plus de 100 jours de négociations, le syndicat n'avait pas adopté d'autre position que le statu quo.

Malgré tout, la direction du syndicat a, par l'entremise de son équipe de négociation, de déclarations explicites de la part de son président et de publicités nationales, fait savoir de façon très claire qu'elle détenait un mandat du grève fort et qu'elle avait l'intention de l'utiliser le plus efficacement possible.

Nous estimions que le syndicat attendrait jusqu'au début d'octobre, moment où la Société aurait dépensé la majeure partie de son budget promotionnel pour lancer ses saisons. Étant donné la demande latente pour le hockey et la possibilité d'une élection en automne, la pression aurait été très forte et la grève aurait causé des dommages extrêmes sur nos auditoires.

Je crois qu'il n'y aurait jamais dû y avoir de lockout. Avec une volonté réelle, nous aurions pu en arriver à une entente au cours de ces 15 mois. Mais l'absence de progrès et les déclarations de la direction du syndicat nous ont fait clairement comprendre qu'il y aurait un arrêt de travail.

Le 14 août, notre choix était simple : Attendre que le syndicat fasse la grève au moment qui lui convenait le mieux et ainsi priver les Canadiens d'une programmation cruciale ou accélérer le processus de négociation à une période de l'année qui est relativement calme pour CBC/Radio-Canada.

Madame la présidente, un lockout est une arme à double tranchant. Tout comme une grève pour les employés, un lockout constitue une solution de dernier recours pour l'employeur qui veut mettre fin à une impasse dans les négociations. Cette interruption forcée a soumis nos employés et leur famille à une situation difficile qui est vraiment regrettable. Elle a causé des dommages dans les relations avec les employés, dommages qui seront longs à réparer. Elle a enfin privé les Canadiens des services sur lesquels ils comptent.

Le président de CBC/Radio-Canada a comme responsabilité fondamentale de protéger les services que la Société fournit aux Canadiens. Dans ma vie personnelle, en tant que conseiller en placements pour la Société de fiducie du Nunavut, j'ai consacré du temps et des efforts au développement du Nord. Je suis conscient du rôle crucial que nos services jouent dans cette région.

• (0910)

[Français]

De la même façon, je comprends l'importance qu'a Radio-Canada pour les francophones hors Québec.

[Traduction]

Je puis honnêtement vous dire que la décision d'imposer un lockout a été l'une des plus difficiles que j'ai jamais prises.

Le président de CBC/Radio-Canada a une autre responsabilité tout aussi fondamentale: assurer la viabilité à long terme de la Société. Ce n'est pas tout de fournir des services aujourd'hui, il faut aussi s'assurer que ce qui est offert reste pertinent demain; que nos services sont disponibles pour les événements importants d'envergure nationale. Ce sont ces considérations à plus long terme qui ont motivé nos actions.

Certaines personnes ont demandé si le lockout avait valu la peine. À cela, je réponds oui et laissez-moi vous expliquer pourquoi. À l'heure actuelle, CBC/Radio-Canada n'a pas tous les outils requis pour accomplir sa mission ou servir le Canada comme elle le pourrait. CBC/Radio-Canada doit notamment obtenir un financement stable et à long terme. J'aimerais d'ailleurs remercier le nouveau comité de son appui indéfectible dans ce dossier. Vous savez sans doute que CBC/Radio-Canada a subi des compressions budgétaires de 400 millions de dollars au cours de la dernière décennie. Mais savez-vous que, mises à part les augmentations pour l'inflation salariale, il y a maintenant plus de 30 ans que les crédits d'exploitation de CBC/Radio-Canada n'ont pas augmenté de façon permanente? Trente ans.

Au cours de cette période, le nombre de services que nous avons offerts aux Canadiens est passé de 9 à 18, et les coûts de production ont augmenté de façon radicale. Il ressort donc clairement de ces constatations que la direction exerce peu de contrôle sur le financement que reçoit la Société. Une des façons dont nous pouvons essayer de contrôler notre destinée consiste à préparer le radiodiffuseur public pour l'avenir. Nous devons le positionner pour qu'il connaisse du succès. Pour paraphraser le récent rapport intitulé *Pour un Québec lucide*, CBC/Radio-Canada ne peut pas se permettre de se transformer en radiodiffuseur du statu quo, en fossile du XX^e siècle.

Au cours des prochaines années nous devons nous concentrer sur la créativité et la diversité de programmation qu'il nous faut absolument atteindre pour répondre aux attentes changeantes des Canadiens. La première étape consiste à mettre en place une seule unité de négociation. La deuxième repose sur une moins grande rigidité du milieu de travail. La troisième est une culture axée sur l'accomplissement — une entreprise vouée à l'excellence et à la qualité, qui reconnaît la créativité, qui prend des risques et qui fait preuve de courage et d'adaptabilité. Mais par-dessus tout, les entreprises créatives doivent être dans un état de perpétuel renouvellement.

Au cours des dix prochaines années, nous recruterons activement les meilleurs et les plus brillants créateurs du Canada. Certains seront des employés permanents, d'autres, des employés contractuels. Dans d'autres cas, il s'agira de pigistes du secteur de la production indépendante. CBC/Radio-Canada possède déjà des employés parmi les plus dévoués et qualifiés dans le monde des médias. L'avenir de CBC/Radio-Canada repose entièrement sur la capacité de les stimuler et de les inspirer, de leur confier des tâches dignes de leurs talents et de faire épanouir tout leur potentiel.

La convention collective ratifiée ce mois-ci est un grand pas dans la bonne direction. Dès le début du conflit, nous avons dû faire face à une présomption erronée, selon laquelle ces négociations portaient sur le nombre d'employés contractuels qui seraient engagés en vertu de la nouvelle convention. Avant 1996, la Société jouissait d'une plus grande souplesse pour l'embauche d'employés contractuels à long terme. Nos émissions les plus originales ont souvent été créées par des équipes regroupant des employés contractuels et permanents. Ce genre d'équipe a donné naissance aux émissions *The Journal* et *Le Canada : Une histoire populaire*, et continue de concevoir des émissions de qualité comme *DiscDrive*, *the fifth estate* et d'assurer la couverture des Jeux olympiques. Un grand nombre de nos plus célèbres et anciennes personnalités d'antenne ont toujours été des employés contractuels.

Mais la question des employés contractuels n'était pas l'objectif primordial de la Société. En fait, elle représentait l'une des sept priorités du mandat de négociation de la Société qui, ensemble, nous permettaient de mieux déployer notre main-d'oeuvre pour maintenir l'excellence en matière de programmation.

La direction du syndicat est fière des réalisations accomplies à la table de négociation, et elle a de quoi l'être. Les deux parties ont atteint plusieurs de leurs objectifs et fait d'importants compromis pour parvenir à une entente. Voici les éléments de l'entente qui correspondent aux priorités de la Société:

Un. Nous aurons recours à un mécanisme permettant d'améliorer le rendement des employés peu productifs.

Deux, la compétence — et non l'ancienneté — constituera la norme pour l'embauche, et ce, à l'échelle de l'unité de négociation.

Trois. En plus de posséder une ancienneté supérieure, un employé devra également être qualifié pour supplanter un employé ayant moins d'ancienneté par suite d'une compression des effectifs.

Quatre. Les 100 échelles salariales de la Société — oui, j'ai bien dit 100 — seront réduites à 13 plages salariales.

• (0915)

Cinq. Nous serons en mesure d'engager 50 p. 100 plus d'employés contractuels à long terme qu'actuellement.

Six. Nous pourrions également impartir certains éléments de notre exploitation lorsque des motifs valables de rentabilité le justifieront.

Sept. Nous serons plus en mesure de commander et d'acquérir auprès de producteurs indépendants des émissions radiophoniques d'art et de divertissement, et d'en coproduire même.

Huit. Finalement, nous avons une entente monétaire équivalant au financement issu des augmentations accordées par le Conseil du Trésor.

Chacune de ces réalisations est un outil supplémentaire qui facilitera notre promotion de l'excellence, de la diversité et de la créativité. Elles nous aideront à prendre en main notre avenir au lieu de simplement y réagir. Ces mesures sont non seulement progressistes, elles sont révolutionnaires.

Nous devons utiliser notre nouvelle convention collective et ses outils pour diversifier et améliorer notre programmation. Cela ne veut pas dire que votre émission favorite disparaîtra. Cela veut dire que nous allons augmenter considérablement le nombre de dramatiques canadiennes diffusées à la télévision de Radio-Canada. Cela veut dire que nous allons renforcer notre équipe de journalistes, repenser et renouveler nos émissions de nouvelles.

Cela veut dire que la radio de Radio-Canada continuera d'être l'espace public qui reflète dans sa programmation la diversité du

Canada. Ainsi, les personnes les plus créatives, qu'il s'agisse d'employés permanents ou de travailleurs indépendants, rehausseront les ondes de CBC/Radio-Canada. Nous continuerons d'être un leader dans l'élaboration de contenus spécialisés destinés aux nouvelles plateformes telles que la baladodiffusion, la radio par satellite et Internet.

Il y a sept ans, j'ai accepté le poste de président de CBC/Radio-Canada. Certains de mes proches m'ont demandé pourquoi. J'ai accepté ce poste parce que je crois profondément aux services publics et que je crois qu'un pays aussi diversifié, voire aussi fragmenté que le nôtre, a besoin non pas seulement d'un radiodiffuseur public. Nous avons besoin d'un excellent radiodiffuseur public.

La négociation collective que nous venons de terminer visait à assurer l'avenir du radiodiffuseur public et cet objectif a été atteint. L'entente nous permettra de réaliser notre mission, qui consiste à créer une programmation audacieuse et distinctive; une programmation conçue pour informer, éclairer et divertir; une programmation reflétant les Canadiens, les régions canadiennes; une programmation qui fait toute la lumière sur les grandes questions nationales et internationales; une programmation qui permet d'unir le pays et de célébrer les grands événements nationaux; une programmation diversifiée, fortement axée sur les dramatiques, les nouvelles et les actualités, mais ne négligeant pas pour autant les enfants et les arts.

Au cours des deux derniers mois, il est devenu très clair que, malgré ses lacunes et même s'ils le critiquent, les Canadiens aiment profondément leur radiodiffuseur. Nous devons être à la hauteur de leur confiance. Pour y parvenir, nous devons constamment être tournés vers l'avenir.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Rabinovitch.

Vous avez mentionné que certains de vos cadres supérieurs qui sont ici auraient peut-être quelque chose à dire — ou est-ce qu'on peut passer directement aux questions.

M. Robert Rabinovitch: Je pense qu'il conviendrait de passer aux questions.

La présidente: C'est l'équipe de renfort.

M. Robert Rabinovitch: Oh, ils se débrouilleront assez bien.

La présidente: Je vais commencer par Mme Oda.

Je vais modifier légèrement le processus habituel. Étant donné que nous avons une séance plus longue, je suivrai la rotation habituelle d'intervenants, mais je m'assurerai que tout le monde a la chance d'intervenir une fois avant de donner la parole une deuxième fois à la même personne, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Je dois souligner que trois motions ont été présentées. Celles de M. Angus et de M. Kotto sont les seules pour lesquelles nous avons reçu un préavis de 48 heures. Il y en a une de Mme Oda également, qui n'a pas été présentée 48 heures à l'avance. Le comité a toujours le choix de décider s'il veut discuter de sa motion, de toute façon.

Madame Oda.

• (0920)

Mme Bev Oda (Durham, PCC): J'aimerais avoir un éclaircissement. Si de notre côté ou un député du Parti conservateur aimerait voir une autre personne, est-ce permis?

La présidente: Oui.

Mme Bev Oda: Merci.

Bienvenue à vous messieurs et à Mme Chalmers. Nous nous réjouissons certainement de cette rencontre à laquelle nous tenions beaucoup. Vous sortez d'une période très difficile à la suite d'un lockout de sept semaines. Nous sommes tous heureux, et je sais que les Canadiens partout au pays le sont également, que nos services soient de retour et que CBC/Radio-Canada se regroupe et récupère.

Tout d'abord, je veux dire aux fins du compte rendu, pour que tout le monde comprenne clairement, que moi, et nous, le parti officiel d'opposition, appuyons fermement CBC/Radio-Canada à titre de radiodiffuseur public national du Canada, et je pense que nous avons la responsabilité de nous assurer que nous avons l'information dont nous avons besoin.

Je veux que les Canadiens à la fin de ce processus soient convaincus qu'après ce lockout, la Société sera plus forte et sera même en mesure de mieux servir la population canadienne. Je veux par ailleurs m'assurer que les impôts des Canadiens qui servent à financer la CBC/Radio-Canada ont été et seront utilisés avec prudence et efficacité afin de leur offrir le service qu'ils veulent recevoir. Pour moi, c'est une question de responsabilisation et de responsabilité.

J'aimerais comprendre clairement bon nombre des aspects du lockout et de ses conséquences. À titre d'ancienne communicatrice, j'aimerais savoir quel en a été l'impact sur votre auditoire, sur vos recettes et sur le soutien publicitaire, sur votre programmation et les coûts de programmation pour la présente année de radiodiffusion et sur la situation fiscale de la Société.

Je pose la question en partie par simple curiosité, mais aussi parce qu'il s'agit là d'une question très importante. Aujourd'hui cependant, je suis ici principalement à titre de députée qui se préoccupe du fait que pendant sept semaines, les Canadiens n'avaient pas accès à ce service. Vous avez fait allusion au fait que vous desservez des collectivités éloignées et que vous offrez des services en français à l'extérieur de Montréal. Mais notre temps est limité ici aujourd'hui, et nous n'aurons peut-être pas le temps de poser toutes nos questions, alors je vous demanderais de bien vouloir coopérer en nous donnant des réponses courtes et concises. Il ne s'agit pas du renouvellement d'une licence. Nous demandons de l'information, alors je demande votre coopération.

Je sais que bon nombre de mes collègues aborderont de nombreuses questions qui m'intéressent. Je ne poserai pas de questions auxquelles vous, monsieur Rabinovitch, ou un membre de votre équipe avez déjà répondu dans une autre tribune. Ces réponses sont du domaine public. Nous avons eu un long entretien avec vous à la radio de Radio-Canada sur les raisons pour lesquelles vous avez déclenché un lockout.

J'aimerais commencer aujourd'hui non pas en parlant des raisons du lockout, mais je veux comprendre le processus décisionnel qui y mène. Je veux comprendre qui a pris la décision et le processus que vous avez suivi pour en arriver à cette décision. Je m'arrête donc ici en vous demandant quel a été le processus décisionnel qui a mené à un lockout.

À titre de préambule, j'ai examiné la Loi sur la radiodiffusion. À la partie III qui, naturellement, concerne la société Radio-Canada, l'article 39 stipule que le conseil d'administration est chargé de la gestion des activités de la Société.

L'article 40 stipule que la Société est responsable en dernier ressort devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre, de l'exercice de ses activités.

Le paragraphe 46(5) stipule:

La Société jouit, dans la réalisation de sa mission et l'exercice de ses pouvoirs, de la liberté d'expression et de l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation.

Il ne précise pas les décisions d'affaires.

L'article 54 dit que la Société — et je vais résumer — doit déposer annuellement un plan d'affaires. Cependant, le paragraphe 54(5) stipule:

La Société adresse sans délai un avis au ministre l'informant de son intention — ou celle de l'une de ses filiales à 100 p. 100 — de modifier considérablement une activité, pendant une période, d'une façon incompatible avec le dernier plan d'entreprise remis à celui-ci pour cette période.

● (0925)

Ma première question — répondez par un oui ou un non — avez-vous avisé la ministre par écrit avant de prendre la décision de faire un lock-out?

La présidente: Madame Oda, quatre et une fraction de vos cinq minutes sont déjà écoulées. Je répète votre demande que la réponse soit aussi brève et factuelle que possible.

M. Robert Rabinovitch: Comme j'ai déjà dit dans ma déclaration, la stratégie a été discutée et acceptée par deux conseils...

Mme Bev Oda: Monsieur Rabinovitch, je vous prie de coopérer avec nous. Comme j'ai déjà dit, vous n'avez qu'à répondre par un oui ou un non. Avez-vous avisé la ministre par écrit avant de... ? J'ai l'impression que vous n'avez pas inclus un lock-out de sept semaines dans votre plan d'entreprise de l'année.

M. Robert Rabinovitch: Nous n'incluons pas les grèves dans notre plan non plus, mais elles se produisent.

Mme Bev Oda: Avez-vous avisé la ministre? D'après ce que je lis...

M. Robert Rabinovitch: Je n'ai pas avisé la ministre par écrit. Nous avons avisé son cabinet que cela pourrait se produire.

Mme Bev Oda: Merci.

J'essaie de comprendre les responsabilités de la direction et du conseil plus profondément, je regarde même les règlements administratifs de la Société. La direction a la responsabilité d'établir les stratégies. En fait, je pense que cela se retrouve dans la section qui porte sur la gouvernance de la Société, en 2e), je pense. Il faut s'assurer que les stratégies et les plans d'entreprise de la direction sont présentés au conseil de façon appropriée.

D'après ce que je lis dans la loi et d'après ce que je comprends de la gouvernance des sociétés, c'est le conseil qui doit approuver la décision finale. Avez-vous eu une décision finale du conseil d'administration? À quelle date, pendant quelle réunion, a-t-on accepté la décision du lockout?

M. Robert Rabinovitch: Comme j'ai déjà indiqué, la stratégie a été discutée avec le conseil à neuf occasions distinctes, et a été approuvée par deux conseils différents. Néanmoins, les décisions de tactique ont été prises par la direction, et j'accepte la responsabilité pour ces décisions.

La présidente: Merci.

M. Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour, messieurs. Je vous remercie d'être là.

Permettez-moi de débiter par un préambule. À la lumière de ce que nous avons vu se passer récemment à la CBC, force nous est de constater que vous vous êtes éloigné du sens et du réalisme. Vous avez remplacé l'exigence de cohérence et d'équilibre par le désir du vertige, de la gesticulation verbale et physique, ce qui, au Québec, débouche et débouchera inéluctablement sur la nuisance de la conscience, voire de la démocratie.

Ce préambule s'applique à vos rapports avec vos employés et s'applique également au contenu de la chaîne de télévision que vous dirigez. Aujourd'hui, aux yeux de plusieurs grands observateurs au Québec, elle a atteint son niveau le plus bas.

À quand le respect du mandat d'une chaîne de télévision publique?

M. Robert Rabinovitch: Si j'ai bien compris votre question, vous me demandez si la programmation de la télévision française de Radio-Canada respecte le mandat prévu par la loi. Est-ce bien ce que vous demandez?

M. Maka Kotto: Je parle de l'esprit et du sens, dont vous êtes éloignés sur le plan de la programmation. Auparavant, la télévision de Radio-Canada était encline à se comparer à une chaîne comme PBS, et non pas à une chaîne comme TQS ou TVA. On se rend de plus en plus compte que le degré de substance et de contenu est de plus en plus dérisoire. L'information est négligée au profit du spectacle, je dirais même du divertissement. Il nous apparaît important de le souligner. C'est pourquoi je vous pose cette question.

• (0930)

M. Robert Rabinovitch: À mon avis, le mandat prévu par la loi est d'offrir une programmation mixte. On parle donc de nouvelles, de documentaires et de divertissement. Je crois que la télévision de Radio-Canada, à ce moment-ci, constitue un heureux mélange très respectueux de la loi. N'oublions pas que notre programmation comprend plus de 40 heures par semaine de documentaires. C'est plus que pour toutes les autres chaînes réunies.

D'autre part, nous avons des émissions comme *Les Bougon*, qui est audacieuse et différente. Nous ne sommes pas la PBS du Nord. Du côté francophone, particulièrement, on rejette l'idée que nous soyons cela. La loi est bien claire: nous nous devons d'offrir un service complet. Et c'est ce que nous faisons.

J'aimerais maintenant passer la parole à Sylvain.

M. Sylvain LaFrance (vice-président principal, Services français, Société Radio-Canada): Je reçois bien votre question, d'autant plus que je suis en période d'écoute. J'assumerai mes nouvelles fonctions de vice-président principal des services français dans deux semaines. Actuellement, je ne suis responsable que de la radio. J'ai indiqué, lorsque je suis entré en fonction, que le service public était d'abord et avant tout un outil de démocratie et de culture.

Je suis convaincu que notre rôle est de travailler à l'amélioration de la vie culturelle et démocratique de nos concitoyens. C'est notre rôle fondamental. La télévision de Radio-Canada a été souvent critiquée à cet égard. Ces critiques étaient parfois légitimes, parfois pas. À mon avis, on oublie souvent de parler des grandes émissions d'information, des grandes dramatiques, des émissions de variété de grande qualité ou de la présence régionale de Radio-Canada.

Cela étant dit, je comprends qu'il puisse y avoir des critiques légitimes. Au stade où j'en suis présentement, je les écoute toutes. Le 30 novembre prochain, en compagnie de mes collègues, je dois rencontrer le conseil d'administration. Nous présenterons alors nos orientations stratégiques, et j'aurai l'occasion d'expliquer ce que j'espère réaliser dans le futur.

Enfin, nous partageons sûrement la même conception du rôle fondamental du service public, c'est-à-dire l'amélioration de la vie démocratique et culturelle de nos concitoyens.

M. Maka Kotto: Avez-vous déjà fait votre demande de renouvellement de votre licence auprès du CRTC?

M. Robert Rabinovitch: Non.

M. Maka Kotto: Quand le ferez-vous?

M. Robert Rabinovitch: Je n'en suis pas sûr. Aux dernières nouvelles, nous devrions faire notre soumission au printemps. Les audiences auront lieu au début de l'automne 2006 et le renouvellement est prévu pour la fin de 2007.

M. Maka Kotto: Pouvons-nous, au comité, compter sur vous pour que vous nous remettiez ces demandes, parallèlement, le moment venu?

M. Robert Rabinovitch: Je crois que la demande de licence est un document public. Il me fera plaisir de le remettre au comité et même d'en discuter avec vous, si vous le souhaitez.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci, madame la présidente.

Merci d'être venus aujourd'hui.

Je ne veux pas apparaître hostile ce matin, mais je dois dire que nous avons très peu de temps et je vais donc demander que nous passions vite à travers les questions.

Monsieur Rabinovitch, qui est votre patron?

M. Robert Rabinovitch: Les citoyens du Canada.

M. Charlie Angus: Les citoyens du Canada. Et comment êtes-vous responsable devant les citoyens du Canada?

M. Robert Rabinovitch: Par votre intermédiaire.

M. Charlie Angus: Par mon intermédiaire?

M. Robert Rabinovitch: Par l'intermédiaire du Parlement. La loi indique de façon explicite que nous rendons compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre.

M. Charlie Angus: Vous nous avez déjà dit que vous avez informé la ministre du Patrimoine canadien du lock-out, en vertu des exigences de la Loi sur la radiodiffusion. Comment a réagi le cabinet de la ministre du Patrimoine canadien?

M. Robert Rabinovitch: Soyons exacts. Nous avons avisé la ministre pas directement, mais par l'intermédiaire de son cabinet — qu'il y avait de bonnes chances que nous soyons obligés d'aller en lock-out, mais que nous ne voulions pas le faire. Nous avions espéré que les négociations aboutissent à un résultat positif à la dernière minute, comme nous avons souvent vu par le passé.

M. Charlie Angus: Comment a réagi le cabinet de la ministre?

M. Robert Rabinovitch: La réaction a été simplement: « nous comprenons. Vous avez la responsabilité de gérer la Société, et vous allez prendre les décisions qu'il faut prendre ».

• (0935)

M. Charlie Angus: Je pense que cela devrait être consigné. Je ne veux vraiment pas vous voir sur la sellette, monsieur Rabinovitch, mais j'ai l'impression que la ministre a dit aux citoyens qu'elle n'a jamais parlé avec vous, qu'elle n'avait aucune idée que ce lock-out allait se produire, ou que la décision avait été prise.

Dites-vous que vous avez eu le feu vert, ou au moins le jaune, du cabinet de la ministre?

M. Robert Rabinovitch: Soyons exacts — oui, du cabinet de la ministre. Nous n'avons pas discuté de cette affaire avec la ministre, mais nous avons avisé son cabinet de ce qui se passait, et nous avons indiqué qu'il y avait de bonnes chances que nous soyons obligés d'aller en lock-out.

M. Charlie Angus: Pendant cette période d'à peu près 50 jours, est-ce que le cabinet de la ministre vous a contacté pour vous faire part de ses préoccupations?

M. Robert Rabinovitch: Non, le cabinet de la ministre a reconnu — et je pense que la ministre l'a dit très clairement quelques fois — que c'était à la direction et au conseil d'administration de la Société Radio-Canada de diriger la Société.

M. Charlie Angus: Donc, elle n'avait aucun problème avec cela.

M. Robert Rabinovitch: Je ne peux pas dire qu'elle n'avait aucun problème avec cela, parce que je ne le sais pas. Mais je sais qu'elle a compris...

M. Charlie Angus: Permettez-moi de revenir à quelque chose que vous disiez plus tôt: vous êtes responsable devant les citoyens du Canada, par l'entremise de la ministre. Mais elle n'a jamais intervenu? Elle n'a jamais dit: « qu'est-ce qui se passe ici, monsieur Rabinovitch »? Vous aviez le feu vert et vous avez fait ce que vous aviez à faire, en vertu de votre mandat. C'est comme ça que vous comprenez les événements.

M. Robert Rabinovitch: J'ai l'impression que c'est à la ministre que vous devriez parler. En tout cas, elle a dit très clairement quelques fois que la meilleure façon de régler ce genre de conflit de travail c'est à la table de négociation. Elle a quelques fois encouragé les deux parties publiquement à négocier, pour régler la question.

M. Charlie Angus: Mais elle ne vous a jamais contacté?

M. Robert Rabinovitch: Non.

M. Charlie Angus: Bon.

Le 5 octobre, le nouveau président du conseil a dit que la décision d'aller en lock-out a été prise par vous, de façon unilatérale. Comment réagissez-vous à cela?

M. Robert Rabinovitch: Je vais être très précis dans mes propos. Le conseil a discuté de la question et a compris ce qui se passait, et a discuté et confirmé le mandat. On a expliqué au conseil qu'un lock-out était une possibilité. Une grève était aussi possible, et les dirigeants du syndicat avaient dit très clairement qu'ils étaient prêts à aller en grève pour ces questions. Nous avons dit qu'en tant que gestionnaires nous allions prendre les décisions stratégiques appropriées.

M. Charlie Angus: En tant que président d'une société qui vaut un milliard de dollars, il paraît parfaitement logique que le président aille devant le conseil d'administration pour obtenir son mandat et pour discuter de la question. Mais vous étiez le président du conseil et le président de la Société. Il n'y avait pas de président du conseil comme tel. N'est-ce pas une façon plutôt cavalière de faire les choses?

M. Robert Rabinovitch: La seule réponse que je peux donner, monsieur Angus, c'est que en vertu de la loi je suis le président du conseil quand aucun président n'a été nommé. C'est en vertu de la loi que je suis président du conseil. Ce que nous avons fait — je devrais dire, ce que j'ai demandé au conseil de faire, parce que je suis convaincu que les deux fonctions doivent rester séparées —, c'était de nommer un administrateur responsable qui agirait comme porte-parole et avec qui je pourrais discuter des questions de temps en temps.

M. Charlie Angus: N'avez-vous jamais mis de pression sur le gouvernement, ou sur la ministre? Dans les médias, on disait que la Société était un navire à la dérive, sans gouvernail. Avez-vous demandé de l'aide, avez-vous dit que vous aviez besoin d'un président du conseil parce que la situation actuelle n'était pas un bon moyen de faire des affaires ou étiez vous parfaitement satisfait de cette façon de faire?

M. Robert Rabinovitch: Nous avons discuté de la question avec le gouvernement à quelques occasions, et j'ai même écrit au gouvernement en mars, pour proposer quelques noms. Mais le gouvernement, dans sa sagesse, a décidé de sonder d'autres personnes et a décidé de l'approche qu'il a prise.

M. Charlie Angus: Donc, il n'y avait pas de président du conseil, mais la ministre n'a pas pris position là-dessus, et votre patron c'est la population canadienne. Le *Toronto Star* dit que vous et la haute direction avez poignardé les citoyens du Canada dans le dos avec cette décision de recourir au lock-out. Quelle est votre réaction?

M. Robert Rabinovitch: Je réponds, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, qu'il s'agissait de choisir le moment. Nous avions le choix entre août et septembre, alors que les horaires sont les moins chargés, qu'il s'agit essentiellement d'une programmation de reprises et que nous avons beaucoup moins de téléspectateurs et d'auditeurs, et une grève. Ce même *Toronto Star* a fait passer une pleine page publicitaire du syndicat déclarant explicitement qu'il ferait grève à propos de ces questions.

Il s'agissait donc de choisir le moment. Soit août et septembre, soit octobre et novembre, peut-être au milieu d'une campagne électorale, ou alors des Jeux Olympiques, du hockey.

M. Charlie Angus: Désolé de vous interrompre, monsieur, mais je reviens à ce que disait la présidente, à savoir que vous avez pris une décision unilatérale. Vous avez unilatéralement retiré la programmation payée par le contribuable canadien, programmation qu'attendait la population. Vous lui avez retiré cela. N'avez-vous rien à dire à la population canadienne? Referiez-vous la chose dans un tel cas?

M. Robert Rabinovitch: Je ferais ce que j'estime être le mieux pour la Société et pour le développement à long terme de la radiodiffusion au Canada. N'oublions pas que mes objectifs et mon rôle sont de veiller à ce que nous ayons un radiodiffuseur public solide à long terme.

J'étais fermement convaincu — comme toute la direction et les deux conseils quand nous en avons discuté avec eux — qu'il était crucial d'avoir une nouvelle entente sur la façon dont nous travaillerions à l'avenir. Ceci parce que nous avions fusionné trois syndicats, avec l'aide de la GCM.

C'est la GCM qui a préconisé de fusionner les syndicats et nous en sommes convenus avec elle. Toutefois, une fois le fusionnement réalisé, il appartenait aux deux parties de prendre le temps de négocier de bonne foi et c'est ce que nous avons fait pendant 15 semaines. Je n'allais pas sacrifier la programmation d'octobre, de novembre et de décembre. Si nous devions prendre cette décision difficile, ou si notre groupe devait prendre cette décision difficile, je préférerais que cela se fasse en août, à un moment où cela dérangerait moins nos auditeurs et téléspectateurs.

• (0940)

M. Charlie Angus: Merci.

La présidente: Monsieur Angus, vous avez déjà dépassé l'heure.

Madame Bulte.

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci, monsieur, d'être venu aujourd'hui.

Je vais passer directement aux questions car j'en ai beaucoup. Je voudrais d'abord revenir sur la décision de procéder à un lock-out. Vous avez dit que si vous aviez décidé ce lock-out, c'est parce qu'une grève avait été votée et était éminente ou parce que vous aviez l'impression que la guilde allait faire grève, alors que l'on sait que la guilde n'a jamais fait grève.

M. Robert Rabinovitch: Ses partenaires, si vous permettez, ont déjà fait grève.

L'hon. Sarmite Bulte: Mais pas la guilde.

En juin, lorsque M. Fournier a comparu devant nous, lorsque nous avons approuvé sa nomination à la présidence, il nous aussi dit que vous aviez parlé d'un lock-out en juin lors d'une réunion du conseil. Toutefois, monsieur, le vote au sujet de la grève n'a eu lieu que le 8 juillet. Je me demande alors pourquoi vous commenciez déjà à parler de lock-out en juin alors que le vote n'avait pas encore eu lieu.

En réponse à M. Angus tout à l'heure, vous parliez de la nécessité d'avoir un radiodiffuseur solide. Qu'entendez-vous par solide? S'agit-il de bénéfices, de vendre un actif? Et le capital humain?

Vous parlez d'attirer les meilleurs et les plus brillants mais comment pouvez-vous les attirer quand, à l'heure qu'il est, vos employés se sentent trahis? Ils sont catastrophés. Qu'avez-vous fait depuis la fin de la grève pour essayer en fait de réparer les choses, qu'avez-vous fait pour améliorer les relations? Il n'en a pas été question dans votre déclaration liminaire.

Vous avez d'autre part dit qu'octobre et novembre sont des périodes de grande antenne. Ce n'est pas le cas pour la radio. Madame Chalmers, vous savez que vos cotes sont en septembre. Trois semaines avant le lock-out, vous aviez les plus fortes cotes jamais atteintes. Vos gestionnaires ont fêté ça à coup de pizzas avec vos employés et trois semaines plus tard, vous déclarez un lock-out? Excusez-moi, mais cela semble un peu bizarre. La radio n'était-elle pas importante à ce moment-là? N'a-t-on pas pris en considération la radio?

Cela n'empêche que je veux regarder vers l'avenir. Quelle vision avez-vous du radiodiffuseur public? Ce n'est pas une simple question de rentabilité. Ce n'est pas une question d'immobilier. Ce n'est pas une question de capitaux. Quel plan avez-vous pour nous donner une véritable radiodiffuseur public? Je considère personnellement que le lock-out est symptomatique d'un problème plus grave. On s'intéresse beaucoup trop à la rentabilité, à la vente d'actifs. J'aimerais savoir où se trouve cette vision.

Vous avez parlé de dramatiques. Vous parlez de l'importance de la programmation canadienne mais je ne vois pas... vous ne diffusez pas *Corner Gas*, vous ne diffusez pas *Canadian Idol*, vous ne diffusez pas le Giller Prize, les Gêmeaux, vous ne diffusez pas l'Allée des célébrités canadiennes ni *Degrassi*, qui est la meilleure émission d'un réalisateur indépendant depuis 25 ans. Aucun de ces spectacles ne passe à CBC. Ce que nous voyons, c'est *Coronation Street*, ou des films américains. Où se trouvait cette vision de la CBC/SRC que veulent les Canadiens?

Enfin, et c'est très important, je dois vous poser la question... On a entendu des rumeurs selon lesquelles certains se vantaient, vos cadres supérieurs se vantaient entre eux de tout l'argent que vous économisiez chaque jour pendant cette grève. J'aimerais savoir combien vous avez ainsi économisé, où est allé cet argent, ce que vous avez l'intention d'en faire et, sinon, si vous allez nous le rembourser?

M. Robert Rabinovitch: Ça fait beaucoup de questions. Je vais essayer de répondre à certaines et demanderai à mes collègues de répondre aux autres.

En juin, lorsque j'ai informé le conseil, nous étions au milieu de la période de conciliation, qui avait débuté en mai et devait se poursuivre jusqu'à la mi-août. Je me devais de lui expliquer les différentes options et ce qui risquait de se produire. Il était donc tout à fait légitime à ce moment-là, non seulement légitime mais nécessaire, d'expliquer au conseil qu'il pourrait y avoir une grève dès le 15 août, qu'il pourrait y en avoir une en octobre, mais que l'on pouvait également procéder à un lock-out, que c'était une des options possibles. C'est dans le Code du travail et c'est un des pouvoirs qu'a la direction lorsque les négociations n'avancent pas. Il aurait été imprudent de ma part, car j'aurais induit en erreur le conseil, de ne pas lui parler d'une stratégie de négociations et de ne pas lui expliquer ce qui pouvait arriver. C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué au conseil que l'on pourrait envisager un lock-out.

Le 14 août, lorsque nous avons malheureusement dû procéder au lock-out, il restait 42 points à régler, notamment les sept principaux que nous avions avancés nous-mêmes. Il était donc tout à fait normal que j'explique au conseil que c'était là une des possibilités.

Vous avez raison à propos de la radio, et ça a été très dommage, mais c'est une décision que nous avons prise en groupe et je demanderais à Jane si elle veut ajouter quelque chose à ce sujet. C'est une décision qu'a prise mon groupe de direction, dont je suis responsable, qui a pensé que c'était le moment, le moment le moins difficile pour nos publics, de suspendre la programmation. Cela aurait été encore pire plus tard. Les objectifs que nous avions en fait de restructuration étaient beaucoup plus importants.

Notre objectif est d'attirer les meilleurs et les plus brillants et d'être le moteur culturel du développement du talent et du contenu canadiens. *Degrassi* a été créée par la CBC et y est restée jusqu'à ce que CTV l'achète, ce qui est tout à fait correct. C'est la règle du jeu et c'est parfaitement légitime. Mais, si je ne m'abuse, *Degrassi* a été diffusée au réseau anglais de la SRC pendant 15 ans avant de revenir sur CTV.

L'idéal pour la radiodiffusion canadienne serait qu'il existe une concurrence entre produits canadiens. Nous ne sommes pas la seule source de produits canadiens. *Corner Gas*, à CTV, c'est fantastique. CTV a réalisé *Canadian Idol*, parfait. C'est son type d'émission, très bien et les cotes sont bonnes. Je n'en veux pas à CTV. Je ne m'attends pas à ce que nous soyons les seuls à avoir une programmation canadienne. On peut espérer que d'autres stations nous feront concurrence en attirant des talents et créant des produits. Mais dans les 10 prochaines années, si la CBC/SRC doit survivre, elle doit être très souple, reconnaître qu'il y a des talents à l'extérieur, que tous les talents ne sont pas au sein de la CBC ou de la SRC, et que nous devons faire appel à ce talent et lui donner la possibilité de s'exprimer.

Rappelons-nous une chose, nous n'avons reçu aucun argent supplémentaire pour la programmation à titre permanent depuis plus de 30 ans. L'argent que nous avons gagné, les 65 millions de dollars, c'est parce que nous nous sommes rendu compte que nous avions des installations trop grandes — qui avaient été construites en 1991 pour satisfaire à certains objectifs — et que nous pouvions louer un étage pour 5 millions de dollars. Cinq millions de dollars pendant 25 ans. Nous avons révisé le permis d'occupation pour le terrain à côté de notre immeuble afin que l'on puisse construire le nouvel hôtel, 5 autres millions. Il nous faut trouver les fonds au sein de la Société. Il n'y a pas une société en Amérique du Nord qui ne doive pas s'efforcer d'être rentable et générer des fonds à partir de ses propres moyens si elle veut réussir et se développer.

Vous parlez de mes responsabilités. Une de ces responsabilités est d'être dépositaire de fonds publics. C'est mon argent, ce sont mes impôts et je veux que cet argent soit dépensé à bon escient et prudemment. Plus j'économise et plus nous pouvons nous développer, plus nous aurons de possibilités d'améliorer nos programmations parce que nous aurons l'argent pour le faire. Il y a des années où nous n'avions même suffisamment d'argent pour accéder au FCT. Nous y avons puisé dans une certaine mesure mais nous n'avons pas eu suffisamment de fonds pour pouvoir avancer.

Nous ne serons pas en mesure de développer la Société si nous ne pouvons pas attirer les meilleurs créateurs dont beaucoup ne veulent pas d'emplois permanents. Regardez le théâtre. Vous le savez très bien. Il ne s'agit pas d'emplois permanents. Il s'agit d'un spectacle et on passe à autre chose. Nous devons attirer les meilleurs et il nous faut avoir les fonds nécessaires pour le faire. Les fonds nécessaires pour travailler — quand j'ai assumé ces fonctions, j'ai dit très clairement à votre comité que je n'irais pas demander d'argent au gouvernement tant que je ne serais pas certain que nous gérons bien la Société.

● (0945)

Aussi, après un an ou deux d'efforts assidus, nous avons pu montrer au gouvernement ce que nous avons économisé. Le gouvernement nous a dit: Très bien, nous allons vous donner un crédit non renouvelable de 60 millions de dollars pour la programmation. Le sous-ministre des Finances a dit: « Je vous donne cet argent parce que l'analyse que nous avons faite de la CBC/SRC montre que la Société n'est plus simplement une machine à aspirer l'argent et que l'argent que vous vous engagez à consacrer à la programmation va effectivement aller à la programmation ».

● (0950)

La présidente: Je vous arrête là, monsieur Rabinovitch; nous avons largement dépassé le temps de parole de Mme Bulte.

Nous reviendrons à ces questions. Croyez-moi, nous nous assurerons que le comité a toute l'information dont il a besoin.

Monsieur Schellenberger.

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Merci, monsieur Rabinovitch, de votre présence ici aujourd'hui. Je tiens à vous souhaiter la bienvenue, à vous et à vos collègues.

D'entrée de jeu, je vous dirais que le Parti conservateur du Canada et moi-même appuyons la radiodiffusion publique.

Je ne peux pas vous promettre que les trois heures que vous allez passer avec nous seront des plus agréables.

C'est peut-être la première fois aujourd'hui que vous vous présentez devant la population canadienne depuis que vous avez décidé de mettre les employés de la CBC/SRC en lock-out le 15 août dernier. Pour ma part, et je crois également parler au nom de mes collègues, je vous dirai que nous sommes les représentants des actionnaires de la CBC/SRC. Chacun des élus autour de cette table sait ce que signifie la reddition de comptes. C'est un principe avec lequel nous devons composer de façon très abrupte tous les quatre ans — et la présente législature n'ira sans doute pas jusqu'à la fin de ses quatre ans. Quand la population se prononce, son jugement est définitif. À mon avis, si la direction de la CBC/SRC avait agi de façon un peu plus responsable, le résultat aurait sans doute été très différent pour les auditeurs et les téléspectateurs de la CBC/SRC, qui ont été privés des services de la Société en raison du lock-out.

Monsieur Rabinovitch, vous semblez avoir agi de façon tout à fait unilatérale en décrétant la cessation des services de la CBC/SRC l'été dernier. Vous étiez déterminé à obtenir certaines concessions des employés de la CBC/SRC, mais pour tout vous dire, je ne comprends toujours pas ce que vous cherchiez à accomplir par le lock-out ni pourquoi vous pensiez que cela était tellement important qu'il était acceptable de mettre les Canadiens en lock-out pendant huit semaines afin de l'obtenir.

Vous avez dit à Anna Maria Tremonti que vous avez imaginé la stratégie du lock-out afin de couper l'herbe sous le pied de la Guilde canadienne des médias et l'empêcher de déclencher la grève à une date ultérieure. Pourquoi n'avez-vous pas accepté l'arbitrage exécutoire au lieu de priver les Canadiens des services de la CBC/SRC pendant huit semaines?

M. Robert Rabinovitch: Tout d'abord, monsieur, je comprends ce que vous dites au sujet de la reddition de comptes, et je suis bien sûr d'accord avec vous. Je suis aussi fermement convaincu que la reddition de comptes exige que nous répondions à vos questions et à celles du comité. Elle exige aussi que nous gérons bien les fonds publics, ce que nous avons fait et très bien fait à mon avis.

Nous avons pris cette décision parce qu'il était très clair pour nous que les dirigeants syndicaux ne voulaient rien entendre de certaines des positions que nous avons soumises à la table de négociations et qui visaient notamment à améliorer le rendement au travail lorsqu'il laisse à désirer... comme de choisir les personnes les mieux qualifiées. Il devrait aller de soi, mais il n'en est pas ainsi, qu'il faut rechercher les candidats les mieux qualifiés au lieu de se fonder sur l'ancienneté et qu'un employé ne peut pas en déplacer un autre simplement parce qu'il a plus d'ancienneté que lui. Il y a un énorme potentiel de créativité chez nos jeunes employés. Dans les années 90, nous avons perdu beaucoup de ces jeunes, et j'étais déterminé à éviter que cela ne se reproduise.

M. Gary Schellenberger: Ce qui m'intéresse, c'est l'arbitrage. Pourquoi ne pas avoir opté pour l'arbitrage?

M. George Smith (premier vice-président, Ressources humaines et organisation, Société Radio-Canada): Certains des documents qui vous ont été remis montrent à quel point le système de relations industrielles à la CBC/SRC est complexe et compliqué. Nous sommes d'avis, et je crois que le syndicat est aussi de cet avis, que le mieux aurait été d'avoir une convention librement négociée. Nous regrettons sincèrement qu'il ait fallu passer par un lock-out pour l'obtenir, mais nous nous retrouvons au bout du compte avec une convention librement négociée que les deux parties comprennent.

Le syndicat a obtenu un vote de ratification de plus de 88 p. 100, ce qui signifie qu'il a obtenu ce qu'il devait obtenir. Nous avons la conviction d'avoir accompli nos objectifs financiers et opérationnels. Par ailleurs, les parties se sont entendues sur un protocole d'accord sans qu'il ait été nécessaire d'en négocier le libellé, ce qui ne s'était jamais vu auparavant.

Ce qui compte pour nous, ce n'est pas tellement ce qui a déclenché tout cela mais ce qui en est résulté, et le tout s'est terminé sur une note très positive. Les deux parties se sont entendues sur un accord de réconciliation. Les employés ont accepté de retourner au travail avant même que l'accord ait été ratifié parce qu'ils étaient tellement enthousiastes à l'idée de rentrer au travail et que le syndicat avait accepté qu'ils puissent le faire. Nous avons mis en place un programme de réintégration très détaillé qui est une réussite sans précédent pour ce qui est de la vitesse à laquelle nous avons pu rapidement rétablir notre programmation et que la très grande majorité de nos employés ont repris leur travail, travail qui les passionne, et que les gestionnaires travaillent avec eux.

Le conflit est terminé et le résultat est positif pour les deux parties. L'arbitrage exécutoire ne nous aurait jamais permis d'arriver à ce résultat, monsieur.

• (0955)

M. Gary Schellenberger: Je dois vous dire que la radiodiffusion publique est quelque chose de très important dans ma circonscription. J'ai beaucoup de nos ici sur un document que je vais déposer sous peu à la Chambre.

Autrefois, nous pouvions compter sur la CBC/SRC pour nous présenter des émissions canadiennes pendant les heures de grande écoute. Par exemple, en février 2004, la programmation du réseau de télévision de langue anglaise était canadienne à plus de 96 p. 100, entre 19 heures et 23 heures pendant la semaine. Je constate que, pour la période allant de mars à mai de cette année, les émissions canadiennes ne représentaient que 58 p. 100 de la programmation et que, pour cette semaine, de lundi à vendredi, la part d'émissions canadiennes est inférieure à 75 p. 100. Pourquoi vous détournez-vous de la programmation canadienne pendant les heures de grande écoute?

M. Richard Stursberg (vice-président principal, Télévision anglaise, Société Radio-Canada): Nous ne nous en détournons pas en fait. Ces chiffres s'expliquent par le fait que, pendant la grève du hockey, les matchs de hockey ont été remplacés pour la plupart par des films américains. C'est là une question dont nous avons déjà discuté avec le comité, et si nous avons fait cela, c'était en grande partie pour préserver nos revenus.

Ce que nous aimerions vraiment pouvoir faire, et c'est encore là une question que nous avons déjà abordée avec le comité... si vous me demandez quelle est notre vision de ce que devrait être la télévision anglaise, je vous dirais que nous voudrions qu'elle s'approche aussi près que possible de ce que fait CBS aux États-Unis pour ce qui est de la diffusion de dramatiques canadiennes en langue

anglaise. Idéalement, nous aimerions avoir un réseau de télévision qui soit entièrement canadien, où les heures de grande écoute ne seraient consacrées qu'à des émissions dramatiques et de divertissement canadiennes.

Posez-vous la question suivante: Quel est le défi culturel fondamental du côté anglais et quelle a été notre lacune marquante à ce chapitre? La réponse est que nous n'avons pas réussi à offrir aux Canadiens de langue anglaise les émissions de divertissement qu'ils souhaitent. Voilà ce que nous n'avons pas réussi à faire. Nous avons réussi du côté des journaux télévisés, du côté des livres, de la musique, mais de ce côté-là, nous avons échoué. Nous sommes le seul pays du monde industrialisé qui n'ait pas réussi à offrir à ses citoyens ce qu'ils souhaitent en matière de programmation de divertissement. Voilà ce que nous aimerions faire, et nous aimerions bâtir une programmation de divertissement qui serait diffusée entre 19 heures et 22 heures et qui ferait croître notre public.

Je dois toutefois vous dire une chose, et cela revient à ce que disait le président, cela va coûter excessivement cher. Nous en avons parlé aussi la dernière fois que je suis venu vous rencontrer. Pour cela, nous devons pouvoir compter sur deux éléments essentiels: premièrement, les esprits les plus brillants du pays et, deuxièmement, un budget beaucoup plus considérable. C'est en tout cas dans cette voie que nous souhaiterions nous engager afin de relever le plus important défi culturel qui se pose au Canada anglais.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Lavallée.

[Français]

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Bonjour. Je veux surtout vous parler de vos stratégies de relations de travail, monsieur Rabinovitch.

Le dernier lock-out nous a tous fait constater l'échec de votre stratégie en matière de relations de travail. Cela est bien dommage, pas tellement pour vous, mais pour vos travailleurs syndiqués et la population.

Vous n'avez pas obtenu le droit illimité d'engager des employés contractuels comme vous le vouliez. Vous n'avez pas obtenu la souplesse que vous espériez. Toutefois, il faut que vous sachiez que cette souplesse dont vous vouliez bénéficier aurait créé une situation de travail très difficile pour vos employés syndiqués. Entre autres, cela ne leur aurait pas permis d'espérer faire carrière à Radio-Canada, comme cela devrait être possible de le faire. Cela aurait empêché des journalistes ou des gens d'immense talent de faire carrière à Radio-Canada.

Le plafond de 9,5 p. 100 que vous avez finalement négocié permet, très heureusement, d'espérer qu'il y aura maintenant de l'avenir à Radio-Canada pour certaines personnes, pour certains journalistes. Vous n'avez pas obtenu ce droit illimité, au contraire.

Vous n'avez pas obtenu non plus le contrôle sur les négociations, comme vous l'auriez espéré, parce que votre stratégie était facile à deviner. Tout le monde en a parlé un peu plus tôt. Vous avez décrété un lock-out seulement pour éviter une grève. Il y avait une menace de grève, puisqu'un vote de grève avait été obtenu à 87 p. 100. Vous n'avez pas été capable de faire face au stress d'une menace comme celle-là. C'était peut-être une vraie menace, peut-être pas, mais vous vouliez avoir le contrôle du calendrier. C'est la raison pour laquelle vous avez décrété un lock-out.

Ce lock-out avait été décidé d'avance: vous en aviez parlé six ou sept fois à votre conseil d'administration. Par ailleurs, Guy Fournier, qui siège à votre conseil d'administration, a dit à plusieurs reprises qu'il n'avait pas été suffisamment informé. Bref, vous avez dit en avoir parlé à plusieurs reprises, mais Guy Fournier a indiqué ne pas avoir été suffisamment informé. Votre lock-out était décidé d'avance. De toute façon, on sait que depuis votre nomination à Radio-Canada, il y a eu trois lock-out. On peut donc comprendre qu'il s'agit d'une stratégie de votre part.

Finalement, vous n'avez pas eu le contrôle du déroulement de la négociation. Le ministre du Travail et du Logement vous a enfermé dans son bureau et vous a obligé à négocier, pour plusieurs bonnes raisons que vous connaissez vous-même, mais aussi parce que *La Soirée du hockey* devait commencer. Personne n'a été dupe à cet égard. Je pense que cette émission, *La Soirée du hockey*, a été la plus grande alliée des syndiqués de la CBC.

D'autre part, on sait que vous avez économisé un montant de 5 millions de dollars par semaine. J'ose espérer que ce n'est pas la raison principale qui vous a amené à décréter ce lock-out. Par contre, on sait ce que représente un montant de 5 millions de dollars par semaine pendant huit semaines.

Mme Oda a raison, vous ne passerez pas ici les trois meilleures heures de votre vie. L'ambiance et l'atmosphère ne sont pas aux compliments. Il n'y a aucune motion de confiance sur la table. Si on fait le tour complet de la pièce, on n'en trouvera pas. Il faut bien comprendre que les députés qui sont ici n'ont pas de compliments à vous faire. Certains syndiqués vous ont même blâmé publiquement. Certains de vos journalistes, dont Daniel Lessard de RDI, par exemple, ont critiqué très sévèrement votre comportement.

J'ouvre une parenthèse pour parler des propos de votre épouse qui ont été rapportés dans *Le Devoir*. Sur les lignes de piquetage, elle a dit que vous étiez un « *tough* » et « *he won't give up* ». Votre épouse nous a révélé, peut-être par indiscrétion, une autre partie de votre stratégie de négociation.

Bref, personne ici n'a préparé de motion de confiance. Même mon collègue M. Angus a déposé une motion pour demander votre démission. Mon collègue M. Maka Kotto s'est abstenu lors de votre nomination.

Vous dites travailler pour le bien-être des citoyens et des téléspectateurs, mais il est difficile de le croire quand on considère votre stratégie sur le plan des relations de travail.

● (1000)

Il y a quelque chose d'extrêmement inquiétant. On pourrait faire le bilan de tout ce qui s'est passé. Je pense que mes collègues l'ont effectivement bien fait et qu'ils ont posé les bonnes questions. Cependant, il faut également regarder vers l'avenir. Il y aura des négociations avec le Syndicat des communications de Radio-Canada dont la convention collective va expirer en mars 2006. Est-ce qu'on doit s'attendre à un autre lock-out?

Ces gens ont été en lock-out pendant neuf semaines il y a deux ans et demi. Ils sont tous très nerveux à propos de la stratégie que vous allez adopter. Certains, les plus optimistes, disent que vous allez appliquer exactement ce que vous avez appliqué aux employés de CBC. Il aura fallu un ministre, une séance obligatoire de négociation et *La Soirée du hockey* pour en arriver à une telle négociation.

La présidente: Madame Lavallée, vous avez déjà dépassé votre temps. S'il vous plaît, posez votre question.

Mme Carole Lavallée: D'accord.

Monsieur Rabinovitch, pourriez-vous faire un examen de conscience, non pas dans le sens religieux du terme mais dans le sens personnel du terme? Pourriez-vous faire une interrogation profonde quant à vos méthodes de gestion et à votre stratégie en matière de relations de travail, une interrogation qui soit suffisamment humble et réaliste pour faire en sorte que vous négocierez avec les membres du Syndicat des communications de Radio-Canada, en mars prochain, de la façon la plus agréable et la plus normale possible?

● (1005)

M. Robert Rabinovitch: Je peux vous répondre oui, absolument. C'est ce que nous voulons faire. Nous voulons avoir des négociations entre les groupes. Ce ne sera pas agréable. Il y aura sans doute des questions difficiles. Ce que nous voulons faire, ce que nous allons essayer de faire et ce que nous faisons toujours maintenant avec l'autre grand syndicat à Montréal, ce sont des discussions qui seront basées sur des questions raisonnables. Nous voulons exactement ce que vous mentionnez.

Je vais vous avouer quelque chose. C'est vrai que nous n'avons pas gagné au sujet des employés contractuels illimités. La raison est très simple, nous n'avons jamais fait une telle demande. Nous n'avons jamais voulu changer le pourcentage des employés permanents travaillant à Radio-Canada afin d'accroître le nombre d'employés non-permanents.

Pour nous, la permanence est une chose importante. Nous investissons beaucoup d'argent dans la formation des techniciens, des rédacteurs, etc. Nous les formons, nous voulons les garder et les protéger. Cependant, nous voulons également avoir la souplesse nécessaire pour faire entrer, pour une certaine période de temps, une, deux ou trois personnes pour faire une émission, etc.

Donc, pour nous, 10 p. 100, c'est excellent. C'est exactement ce que nous avons bien voulu avoir. C'est seulement le double du nombre que nous avons, soit un passage de 150 à 300 environ. Ce n'est pas grand-chose comparativement au côté anglais, car on parle d'une organisation qui emploie 5 500 personnes.

Dernièrement...

[Traduction]

La présidente: Monsieur Rabinovitch, je pense que nous devons poursuivre.

M. Robert Rabinovitch: Puis-je apporter une précision d'ordre personnel? Puisqu'on s'en prend à moi sur un plan personnel, je souhaite réagir à propos de

[Français]

ce que vous avez dit au sujet de mon épouse. Ce n'était pas exact. Elle n'a pas parlé à des gens à la ligne de piquetage, elle a parlé à deux ou trois personnes en privé à la cérémonie du Festival international du film de Montréal, où elle était membre du jury.

Mme Carole Lavallée: Mais le fond est le même.

La présidente: Madame Lavallée, la parole est maintenant à M. Silva.

[Traduction]

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur Rabinovitch, la CBC/SRC reçoit pratiquement un milliard de dollars de financement de la part du gouvernement et des Canadiens. Elle obtient ce financement car les Canadiens reconnaissent le rôle important que joue la CBC/SRC pour faire entendre la voix du Canada et de ses habitants. En suspendant ce service, vous n'avez pas respecté l'élément de confiance de cette relation. Vous auriez pu continuer les négociations et ne pas imposer de lock-out à vos employés. Mais vous avez choisi cette voie. C'est pour cela que vous êtes ici aujourd'hui. Vous n'êtes pas ici parce que les employés ont fait grève. Vous êtes ici parce que vous les avez mis dehors.

Vous avez deux grèves et trois lock-out à votre actif depuis 1999. Plus tôt, vous avez parlé de respecter la confiance des Canadiens. Comment les Canadiens peuvent-ils continuer à vous faire confiance, alors que vous ne prenez pas en compte leurs besoins, et que vous suspendez des services pour lesquels ils paient?

M. Robert Rabinovitch: Monsieur Silva, comme je l'ai déjà dit, le fait d'imposer un lock-out a été l'une des décisions les plus difficiles de ma carrière. Mais j'ai pris cette décision à cause de la relation de confiance qui existe. On m'a confié la gestion de la CBC/SRC, on me fait confiance pour gérer les fonds publics de la meilleure façon qui soit. Un milliard de dollars, ça peut paraître comme étant une somme importante, et c'en est une. Néanmoins, pour un radiodiffuseur public, ce montant est faible. Prenez le cas de la BBC. Si nous étions logés à la même enseigne, nous recevions de 3 à 5 milliards de dollars. Mais les Canadiens ont choisi à travers leurs représentants de ne pas nous allouer une telle somme. Ils nous demandent de gérer l'organisation de manière efficace, et donc nous devons le faire.

Lorsqu'on m'a recruté et qu'on m'a demandé d'occuper ce poste, on m'a clairement fait savoir qu'on avait fait appel à moi pour gérer cette société de la façon la plus efficace possible, afin de tirer le plus de profits des actifs existants, et afin d'examiner la structure de l'organisation. Les changements ont toujours été à l'ordre du jour. Lorsque j'ai débuté, mon mot d'ordre était que notre survie était loin d'être assurée. La seule chose dont j'étais certain, c'est qu'il fallait apporter des changements.

C'est une industrie qui est en train d'être déchirée, qui change du tout au tout. Des émissions qui sont diffusées le soir, telles que *Beautés désespérées*, se retrouvent le lendemain matin sur votre iPod. C'est tout à fait légal, mais à cause de cela, l'industrie est en train de se transformer, et nous devons nous y adapter. Nous devons faire preuve de souplesse. Nous devons recruter les personnes les plus talentueuses au Canada afin de devenir l'organisation la plus créative possible. Si nous ne faisons pas cela, nous ne survivrons pas. En revanche, si nous nous engageons dans cette voie, nous avons une réelle chance de survie.

C'est de cela qu'il s'agit lorsqu'on parle des grèves et des lock-out de ces dernières années. Il s'agit de faire rentrer la CBC/SRC dans le XXI^e siècle de manière à utiliser les talents canadiens, qu'ils travaillent pour la CBC/SRC ou qu'ils proviennent du secteur privé et travaillent avec nous pour créer des émissions que les Canadiens souhaitent regarder.

• (1010)

M. Mario Silva: Monsieur Rabinovitch, vous parlez tout le temps de la question de l'efficacité, mais qu'en est-il de vos employés? Vous leur avez déclaré la guerre. Comment allez-vous rétablir la paix?

M. Robert Rabinovitch: Je regrette amèrement que nous ayons dû provoquer un lock-out ou une grève, mais je n'accepterai pas l'entière responsabilité de la chose. La responsabilité appartient

également aux dirigeants du syndicat qui ont attendu le lock-out pour négocier sérieusement. Au moment du lock-out, il y avait 42 questions non réglées à la table des négociations et, comme je l'ai dit tout à l'heure, six ou sept d'entre elles étaient capitales pour maintenir la souplesse — je ne parle pas d'efficacité, mais bien de souplesse, c'est-à-dire assortir les titulaires à des emplois, être capable de créer des émissions — n'étaient pas discutées. Le syndicat refusait catégoriquement d'en parler et il a annoncé publiquement qu'il était prêt à faire grève sur ces questions.

J'ai donc dû prendre une mesure très regrettable, occasionnant des dérangements pour le public canadien, mais elle était nécessaire. Cependant, elle a été prise au mois d'août, et non en novembre ou en décembre, quand il y a des tempêtes dans le Nord et que c'est seulement grâce à la radio de CBC/Radio-Canada que les gens peuvent rester en contact les uns avec les autres et savoir ce qui se passe. Ce n'était pas en février non plus, au moment des Jeux Olympiques, et quand il y a des matchs de hockey que les gens veulent suivre. C'était quand même à un moment où les Canadiens en ont souffert, en étaient privés, mais c'était un moindre mal.

M. Mario Silva: Monsieur Rabinovitch, M. Fournier est venu témoigner devant le comité. La ministre s'est prononcée également. À vous écouter aujourd'hui, pour tenter de savoir si vous les aviez renseignés comme il se doit, j'en conclus que vous avez gardé tout le monde dans le noir, votre conseil d'administration comme la ministre. Pourquoi avoir fait cela?

M. Robert Rabinovitch: Je n'accepte absolument pas votre remarque. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, nous avons discuté de la situation des relations de travail avec le conseil d'administration à neuf reprises. En juin, nous avons tenu une séance d'information intense avec le conseil. Il nous a donné son aval quant à notre approche, et il a approuvé les mesures que nous entendions prendre. Je m'inscris donc fermement en faux contre cette opinion.

M. George Smith: Il y a 32 ans que j'oeuvre dans le secteur des ressources humaines, et il y a 10 ans que je suis à la Société. J'ai témoigné devant nombre de conseils d'administration des secteurs public comme privé dans l'exercice de mes fonctions de négociateur en chef pour les sociétés, notamment pour le Canadien Pacifique et Air Canada.

Il n'y a jamais eu autant de minutie sur le plan du mandat pour les négociations et du partage de renseignements qu'avec ce conseil d'administration — en fait, avec les deux conseils, car à mi-chemin pendant les négociations, huit administrateurs ont été remplacés — et l'information fournie était extrêmement détaillée. Nous avons bien compris notre mandat et nous nous en sommes acquittés à la table des négociations.

M. Mario Silva: J'ai un exemplaire de...

La présidente: Monsieur Silva, excusez-moi, mais votre temps est écoulé. Il y aura autant de tours que possible.

Monsieur Rabinovitch, j'ai une question à vous poser et une remarque à faire.

Vous avez dit que le syndicat doit partager avec vous la responsabilité du lock-out. Si les employés avaient déclaré la grève, accepteriez-vous une part de responsabilité également?

M. Robert Rabinovitch: Pour exactement les mêmes raisons, oui. Quand les négociations aboutissent à une impasse, cela signifie que les deux parties n'ont pas fait l'impossible pour qu'elles aboutissent.

La présidente: Je tenais à ce que cela soit dit.

Monsieur Brown.

Excusez-moi, il était convenu que chacun des membres du comité aurait la parole avant qu'on passe à un deuxième tour.

Mme Bev Oda: Il a dit qu'il était prêt à céder son tour.

La présidente: Je voudrais que monsieur Brown me le confirme.

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Je le confirme, madame la présidente.

La présidente: M. Brown cède son tour à Mme Oda.

Merci.

Mme Bev Oda: Merci, madame la présidente.

De toute évidence, on ne s'entend pas quant aux décisions prises pour informer le cabinet de la ministre plutôt que la ministre, pour respecter les règlements administratifs et autres, et quant à la responsabilité ultime. Monsieur Rabinovitch, vous étiez à la fois le président de la société et le président du conseil d'administration. Je continue de croire qu'à défaut d'une responsabilité incombant au président du conseil d'administration, il en incombait une au conseil.

La difficulté provient-elle du fait que le conseil d'administration ne décide pas qui occupera le poste de président, comme cela se fait dans n'importe quelle autre société? En ce qui concerne le poste de président de la Société, cela limite-t-il la latitude dont dispose le conseil? Ou bien, cela vous donne-t-il l'impression que le conseil n'est pas doté du même genre de responsabilité, de poids ou d'obligation de rendre compte qui s'impose?

Je vais vous poser également une question qui n'exigera qu'une réponse affirmative ou négative. Respectez-vous les obligations que vous imposent le CRTC et d'ici la fin de l'exercice, aurez-vous respecté les obligations d'un contenu canadien?

À propos des auditoires, vous dites constamment « nous faire concurrence », aux radiodiffuseurs commerciaux et privés qui nous font concurrence. Monsieur Rabinovitch, quand le nouveau président du conseil d'administration a comparu devant le comité, j'ai constaté qu'il n'y avait aucun représentant de votre bureau présent pour écouter son témoignage. Je me suis entretenue avec lui à propos de ces volontés des radiodiffuseurs publics de concurrencer les radiodiffuseurs privés. Nous avons dit que le radiodiffuseur public doit exercer un rôle, un rôle distinct, sans souci de concurrencer les radiodiffuseurs privés.

Jetons un coup d'oeil sur les cotes d'écoute. Vous dites que vous allez tenter de les relever et que vous allez activement faire la promotion et la mise en marché des services, des nouvelles émissions. D'où viendra l'argent? Combien avez-vous dépensé pour la mise en marché et la promotion dans le but de récupérer l'auditoire perdu? Cela va-t-il se faire au détriment de la programmation?

• (1015)

M. Robert Rabinovitch: Je vais commencer et Richard continuera.

Je suis convaincu que c'est une discussion que nous devrions prolonger.

La responsabilité incombe aux gestionnaires, par conséquent à nous. Je n'élude pas cette responsabilité. Toutefois, contrairement à ce que M. Smith disait, je refuse d'admettre que le conseil d'administration n'était pas pleinement informé.

Mme Bev Oda: Monsieur Rabinovitch, êtes-vous en train de dire que la Société peut se passer d'un conseil d'administration dans la mesure où vous êtes là ou que le rôle de président existe?

M. Robert Rabinovitch: Non, au contraire. Je ne vois pas la logique du raisonnement ici.

Mme Bev Oda: Eh bien, vous affirmez que la responsabilité vous incombe. À la lecture des dispositions de la loi, je constate que la responsabilité est confiée nettement à un conseil d'administration, sinon pourquoi y en aurait-il un?

M. Robert Rabinovitch: Le conseil d'administration entérine les recommandations des gestionnaires quant aux objectifs des négociations et aux mesures que nous prenons. Ensuite, nous exerçons notre rôle de gestionnaires. Il nous appartient de procéder à la mise en oeuvre tactique de ces recommandations.

Comme dans le cas dans toutes les sociétés...

Mme Bev Oda: Puis-je vous interrompre?

M. Robert Rabinovitch: Toutes les sociétés fonctionnent de la même façon.

Mme Bev Oda: Selon moi, quand une décision conséquente va être prise par les gestionnaires — comme c'était le cas en l'occurrence —, il ne suffisait pas de croire qu'on avait informé le conseil d'administration de cette possibilité à une réunion préalable, il vous fallait demander confirmation d'une décision d'un tel poids, touchant non seulement la majorité des employés, mais le service que vous fournissez et votre capacité de vous acquitter du mandat que vous confie une loi canadienne.

M. Robert Rabinovitch: Je ne suis pas d'accord avec vous, j'estime que nous avons agi précisément de la sorte. Nous n'avons pas parlé du moment précis, même si nous avons évoqué les 14 ou 15 août, mais nous avons certainement alerté le conseil d'administration quant aux conséquences et à l'approche que nous adoptions. Aucun administrateur ne s'est opposé à cette façon de procéder — et j'entends ici les deux conseils.

Nous allons nous acquitter des obligations que nous impose le CRTC.

Je m'en remets à Richard pour qu'il réponde à vos autres questions.

• (1020)

M. Richard Stursberg: Les radiodiffuseurs privés sont-ils pour nous des concurrents? La réponse est inévitablement affirmative. Nous les concurrençons autant sur le plan financier que pour les auditoires.

Actuellement — à propos de ce qui disait le président concernant le financement de la Société —, environ 54 p. 100 de notre budget vient de recettes gagnées, de revenus commerciaux. Le reste provient de subventions. Ainsi, à cet égard, nous serions une société plus privée que publique. Je parle ici de la télévision de langue anglaise. Il n'y a bien entendu aucune recette commerciale du côté de la radio, moyennant quoi ce volet est entièrement financé à même les deniers publics.

Inévitablement, dans ces conditions, nous concurrençons le secteur privé pour obtenir des revenus de publicité. Les autres radiodiffuseurs sont forcément nos concurrents, sinon nous renoncions à 54 p. 100 de nos revenus.

Mme Bev Oda: Merci, monsieur Strusberg.

Permettez-moi...

La présidente: Madame Oda, excusez-moi, il y a 90 secondes, presque deux minutes que votre temps est écoulé.

Monsieur Simms.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je suis heureux de vous retrouver. Je suis un fervent de la Société Radio-Canada/CBC, non seulement parce que je suis libéral, mais parce que je suis Canadien, et aujourd'hui c'est encore plus important...

Une voix: Je suppose que tout cela va ensemble. Formidable.

M. Scott Simms: ... parce que je suis également un Terre-Neuvien.

Une voix: Voilà qui est bien. Nous devrions tous vous emboîter le pas.

M. Scott Simms: Je voudrais aborder encore une fois la question de la programmation régionale, dont nous avons parlé tout à l'heure. Voici ce qui m'interpelle.

Le 8 octobre, dans un article du *Globe and Mail*, Carole Taylor écrivait, et je pense qu'elle avait raison, que la radiodiffusion publique était à côté de la plaque parce qu'elle émanait non pas du Canada tout entier, mais seulement de quelques villes au centre du pays.

Cela nous amène à mon argument. Il y a quelque temps, une décision a été prise. Je vais en parler de nouveau, et j'en parlerai chaque fois que j'aurai affaire à des représentants de la Société, car c'est un exemple flagrant qui prouve que, s'agissant des régions — et je suis le seul membre du comité représentant la région de l'Atlantique — non seulement vous avez pris la mauvaise décision, d'après votre plan d'entreprise, mais vous avez prouvé que notre région ne vous importait même pas.

Voici pourquoi. Vous l'avez dit tout à l'heure, vous devez relever le défi de la concurrence dans un marché à rendement décroissant, ce qui est en tout cas certainement vrai pour la télévision. Mais vous avez pris une décision qui concerne tout le pays et vous avez émasculé le bulletin de nouvelles de l'heure du souper dans des régions qui ne le méritaient pas. Il s'agissait d'un plan d'affaires, d'une décision d'affaires que vous avez prise après avoir étudié un, peut-être deux, ou seulement trois marchés.

Monsieur Rabinovitch, tout à l'heure vous avez dit: « Nous ne sommes pas la seule société à offrir des produits canadiens ». Mais précisément, dans certains de ces marchés, vous êtes la seule société à offrir des produits canadiens. Qui plus est, au moment où il y a des urgences — au moment où le besoin est pressant à Goose Bay, à Gander, à Saint-Louis du Ha! Ha! — il n'y a que vous. Vous êtes plus qu'un radiodiffuseur, plus qu'un concurrent, plus qu'une société qui a un plan: vous êtes une entité culturelle, ainsi qu'un service essentiel.

Donc, quand vous avez pris cette décision de supprimer le bulletin de nouvelles de l'heure du souper, vous avez prouvé que vous ne vous souciez pas de nous. Je m'adresse particulièrement à vous, monsieur Rabinovitch, madame Chalmers et monsieur Strusberg.

Vous avez annoncé récemment qu'en vertu d'un projet pilote, vous alliez revenir sur votre décision et offrir de nouveau un bulletin d'une heure. Je souhaiterais que vous me donniez une brève réponse: avez-vous encore l'intention de mettre en oeuvre ce projet pilote, plus particulièrement pour Terre-Neuve-et-Labrador?

M. Richard Stursberg: Oui.

M. Scott Simms: C'est donc oui.

Chaque fois qu'il y a un projet pilote, il y a une évaluation par la suite. En bout de ligne, allez-vous le maintenir et allez-vous y adjoindre d'autres petits marchés, comme Rivière-du-Loup et d'autres?

M. Robert Rabinovitch: Laissez-moi revenir un peu en arrière, parce que ce que vous dites est très important.

La programmation et l'information régionale ont été vidées de leur âme en 1991, par quelqu'un d'autre que moi.

M. Scott Simms: Mais moi, je vous demande de revenir sur cette décision.

M. Robert Rabinovitch: Et je vais vous répondre, soyez-en certain.

Ne nous leurrions pas. Ils ont été vidés de leur âme en 1991 quand le gouvernement a comprimé les budgets de Radio-Canada. Le conseil d'administration à l'époque — c'est lui qui a décidé — a convenu avec la direction qu'il fallait faire des coupes sombres dans la programmation régionale.

Malheureusement, j'y ai été mêlé en 1999 quand il y a eu d'autres compressions. Nous avons ensuite remis à l'antenne *Canada Now* et fait une certaine expansion, mais c'était loin d'être suffisant.

Sur les instances du rapport du Comité Lincoln, votre comité a reconnu... de fait, il nous a encouragés à proposer un plan régional d'expansion. Le comité a bien précisé toutefois, monsieur, que c'était impossible avec les moyens dont nous disposions. Vous nous avez donc demandé un plan régional assorti des coûts. C'est exactement ce que nous avons fait il y a presque un an et nous n'avons toujours pas eu de discussions avec quiconque du comité ou du gouvernement au sujet de ce plan.

Je ne dis pas qu'il est parfait; c'est un point de départ pour les discussions. L'important, c'est que nous voulons faire plus de programmation et d'information régionales, mais comme vous, nous pensons que nous ne disposons pas des crédits nécessaires.

Pourquoi n'en discutons-nous pas ici au comité?

• (1025)

M. Scott Simms: Je comprends, mais voici le problème que j'ai et que la grève met en évidence. J'aimerais avoir votre avis à vous deux.

Pendant le lock-out — et vous l'avez dit plus tôt — ils n'étaient pas au travail. Voici donc la situation: vous avez dit plus tôt que s'il y avait un plan d'affaires permettant de sous-traiter certains services, tels que les employés, vous le feriez s'il y avait un marché pour l'étendre aux régions.

Quelqu'un qui travaille pour Radio-Canada ne peut pas survivre et habiter dans un endroit comme Goose Bay s'il travaille à contrat. Il ne peut pas obtenir d'hypothèque, il ne touche pas d'avantages sociaux et ne peut pas se bâtir une vie. Pour moi, c'est encore une fois la preuve que même avec les moyens dont vous disposez actuellement, vous ne prenez pas d'engagement en faveur de la programmation régionale. Et quand la décision a été prise à propos des bulletins d'information à l'heure du souper, vous y étiez.

M. Robert Rabinovitch: Mais comme je l'ai dit, la première — l'éviscération des bulletins d'information régionaux — a été prise en 1991.

Quant à votre autre coercition, personne de notre côté ne souhaite ou n'a laissé entendre qu'un journaliste devrait être un contractuel; il doit être un employé permanent. Je rappelle aussi très clairement que les contractuels de Radio-Canada bénéficient d'une pension et de droits complets — d'avantages sociaux complets, c'est ce que j'aurais dû dire. Cela a été décidé il y a longtemps. La pension leur a été offerte dans le cadre de cette négociation, de sorte qu'ils ne reculeront pas s'ils sont des contractuels.

Que ce soit bien clair, monsieur. Nous ne voulons pas engager à contrat le gros de notre personnel. On parle d'environ 300 employés.

Richard.

M. Richard Stursberg: Je voulais simplement dire que nous revenons à une heure entière à l'heure du souper à St. John's.

M. Robert Rabinovitch: Oui.

M. Richard Stursberg: À partir du 7 novembre.

Comme le président le dit, nous aimerions vraiment faire beaucoup plus, et beaucoup plus de programmation locale et régionale efficace partout au pays.

La dernière fois que nous sommes venus ici, si je me souviens bien, il y a eu un tohu-bohu à propos du plan régional. Une minute à peu près avant d'arriver ici, le ministère a déposé sur nos pupitres le plan régional qu'on lui avait remis plus tôt.

M. Scott Simms: Avez-vous parlé du plan régional à la ministre?

M. Robert Rabinovitch: Elle a envoyé le plan régional au CRTC et lui a demandé d'examiner la programmation régionale dans le cadre du renouvellement de la licence. C'est une façon de procéder parmi d'autres.

L'autre... c'est un document que le comité a demandé.

M. Richard Stursberg: Et nous vous avons dit à l'époque — et je le maintiens — que nous étions impatients de revenir en discuter au comité, qui était à l'origine de cette demande. Vous nous avez répondu que nous pourrions revenir quand nous voudrions pour discuter du plan, de sa mise en application et des crédits nécessaires.

La présidente: Merci, monsieur Simms.

M. Scott Simms: Merci, madame la présidente.

La présidente: Désolé.

Pourrais-je avoir une précision, monsieur Rabinovitch? Vous avez déposé ici et vous avez fourni à la ministre votre plan de programmation régionale assorti des budgets nécessaires à sa mise en oeuvre. Vous dites en avoir discuté avec personne depuis. Dois-je comprendre qu'à ce stade-ci du cycle budgétaire vous n'avez pas demandé ou eu une rencontre avec la ministre pour discuter de vos crédits budgétaires pour le prochain exercice?

• (1030)

M. Robert Rabinovitch: C'est le cas. Je n'ai pas eu de rencontre avec la ministre pour discuter de notre crédit budgétaire.

En ce qui concerne le plan régional, le message très net qui nous a été donné — et ce n'est pas faux du point de vue du gouvernement — c'est que l'endroit approprié pour discuter de la programmation et de la diffusion régionale, de son point de vue, c'est le CRTC, dans le cadre du renouvellement, aussi bien pour Radio-Canada que pour les autres.

La présidente: Merci beaucoup.

Comme il nous reste encore une heure et demie, je vais suggérer aux membres de faire une pause de cinq minutes mais je m'en remets à vous. Si les députés veulent continuer, libre à eux.

M. Coderre est un des membres du comité qui n'a pas eu encore l'occasion d'intervenir.

Une voix: M. Brown non plus.

La présidente: Non, M. Brown l'a eue et il vous l'a cédée.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): M. Brown m'a passé le puck.

[Traduction]

La présidente: Je suis ce qui se passe.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Monsieur Rabinovitch est un amant du hockey. Alors, on va en parler.

Monsieur Rabinovitch, je dois vous avouer que si vous êtes désolé d'avoir eu à faire ce lock-out, vous devez être désolé souvent, car c'était le troisième que vous faisiez.

La question ici — et je crois qu'on en a fait le tour — est qu'il y aura effectivement des négociations, si ce n'est déjà le cas, pour les employés du Québec et de Moncton. Est-ce que vous me dites aujourd'hui que vous avez l'intention de procéder exactement de la même façon? Est-ce que c'est devenu la « méthode Rabinovitch » que d'utiliser le lock-out? Est-ce qu'on doit appeler tout de suite notre collègue le ministre du Travail et du Logement, qui a fait un excellent travail, pour vous faire asseoir dans un bureau avec les employés, ou allez-vous vous entendre, pour le bien-être de la population?

M. Robert Rabinovitch: Monsieur Coderre, les gens du syndicat peuvent vous dire qu'il y a eu trois lock-out, mais franchement, quand quelqu'un quitte pour aller à une réunion ou quand un groupe quitte pour faire une grève de 24 heures, à mon avis, il y a de ces grèves qui ne sont pas des lock-out. Et si vous voulez en discuter, on peut discuter à un autre moment des trois « lock-out ». Cette fois-ci, je suis d'accord qu'il s'agissait véritablement d'un lock-out.

L'hon. Denis Coderre: Et les autres n'étaient pas des lock-out.

M. Robert Rabinovitch: Non.

L'hon. Denis Coderre: Quand vous avez peur d'avoir peur, vous provoquez des lock-out. Donc, il faut faire attention à votre sensibilité. C'est ça?

M. Robert Rabinovitch: Non, ce n'est le cas.

Deuxièmement, je voudrais ajouter que je suis effectivement désolé qu'il y ait eu un lock-out et une grève. Je viens de Chine où il y a une communauté de personnes qui travaillent pour Dominion Bridge. J'ai connu des grèves sérieuses et je sais ce que cela peut faire à une famille. Alors, je déplore cela totalement. Ce n'est pas notre intention d'en arriver là.

J'espère, comme on le fait maintenant avec le STARF, que nous pourrions discuter. En fait, je suis confiant que nous pourrions avoir des discussions sans qu'il y ait de lock-out ou de grève.

L'hon. Denis Coderre: De toutes façons, monsieur Rabinovitch, j'ai déjà dit que je trouvais que le lock-out... On peut protéger le hockey et Don Cherry. D'ailleurs, on pourrait en parler longtemps de Don Cherry, mais je n'ai pas de temps à perdre aujourd'hui avec lui. J'aimerais vous parler de l'insensibilité face aux francophones hors Québec.

Quand j'étais à Regina, j'étais très heureux d'écouter Marie-France Bazzo à la radio, mais pour ce qui est de la situation sur le pont Jacques-Cartier pendant le lock-out, les gens de Regina s'en tapaient un peu. On s'entend là-dessus?

Pourquoi n'avez-vous pas attendu que les Jeux du Canada soient terminés, puisque c'est une fenêtre extraordinaire? Le rôle de CBC/Radio-Canada est de s'assurer... J'aimerais aussi entendre monsieur Lafrance, parce que c'est plaisant en français de temps en temps.

Je voudrais savoir comment il se fait qu'on n'a pas pu attendre une semaine? Aviez-vous tellement peur que vous avez été obligé de faire ce lock-out à ce moment? Il y a des francophones hors Québec qui ont fait un travail extraordinaire. Vous avez tellement coupé dans les nouvelles du sport à Radio-Canada que, pour une fois qu'on avait quelque chose au niveau du sport amateur... En ma qualité d'ancien Secrétaire d'État responsable du Sport amateur et surtout pour avoir travaillé avec Daniel Asselin et les autres, je trouve que si vous vouliez jouer votre rôle de diffuseur public et démontrer justement la beauté de l'ensemble des régions, vous avez manqué une sacrée belle occasion de démontrer votre sensibilité envers le fait français hors Québec, mais surtout envers ces hommes, ces femmes, ces jeunes qui ont travaillé comme des forcenés pour avoir les Jeux du Canada. Cela a été un succès, mais personne ne l'a vu.

•(1035)

M. Richard Stursberg: En ce qui concerne les Jeux du Canada, nous avons eu des discussions avec le syndicat. Nous avons demandé aux représentants du syndicat s'ils étaient d'accord avec nous pour retarder la date d'une grève possible ou d'un lock-out, afin de garantir notre présence aux Jeux du Canada. Ils nous ont répondu qu'il fallait leur donner deux semaines supplémentaires. Il était clair alors que le syndicat tentait de se servir des Jeux du Canada pour retarder le processus...

L'hon. Denis Coderre: Donc, c'est la faute du syndicat.

M. Richard Stursberg: ...et arriver au mois de septembre et maximiser la pression sur la compagnie.

I just would like to say one thing...

L'hon. Denis Coderre: Un instant. Ne vous fâchez pas. On se calme.

Vous êtes en train de me dire aujourd'hui que vous avez décidé d'imposer ce lock-out à cause du syndicat? Vous pensiez que si vous ne le faisiez pas, il y aurait pu y avoir un impact? Est-ce là ce que vous êtes en train de me dire, monsieur Stursberg?

M. Richard Stursberg: Exactement.

L'hon. Denis Coderre: D'accord. Vous avez répondu à ma question.

M. Richard Stursberg: Non. Je veux ajouter quelque chose de très important...

L'hon. Denis Coderre: Non. Attendez un instant. Vous êtes devant un comité ici, et vous allez m'écouter. J'ai d'autres questions à poser, et mon temps est précieux.

Monsieur Rabinovitch, vous avez dit dans votre allocution qu'il faut renforcer votre équipe de journalistes, repenser et renouveler vos émissions de nouvelles. Êtes-vous en train de me dire que Guy A. Lepage est devenu le nouvel ombudsman de Radio-Canada parce que son émission est devenue une émission d'affaires publiques? Est-ce que vous écoutez cette émission, monsieur Rabinovitch? Vous ne l'écoutez pas? C'est dommage, tout le monde en parle!

Je veux dire que j'ai été outré par les propos tenus par le Dr Mailloux au sujet des Noirs. Ce qu'il a dit était épouvantable! Je

trouve également épouvantable le fait que Guy A. Lepage fasse lui-même le montage de son émission et qu'il dise par la suite qu'il s'agit d'une émission d'affaires publiques.

Si le diffuseur CBC/Radio-Canada a une responsabilité sociale et s'il fait partie d'affaires publiques, il doit appliquer les normes de Radio-Canada concernant cette responsabilité sociale.

Ne croyez-vous pas qu'on devrait pas faire quelque chose en ce sens? En outre, est-ce que cela signifie que Véronique Cloutier est maintenant devenue journaliste, puisque vous avez retiré le bulletin de nouvelles qui était diffusé à cette l'heure de son émission?

M. Sylvain Lafrance: En passant, je suis aussi opposé que vous l'êtes au mélange des genres en information. De plus, la société n'a jamais considéré et ne considère pas que *Tout le monde en parle* est une émission d'affaires publiques. *Tout le monde en parle* est une émission de débat, et le fait qu'un million et demi de Canadiens puissent assister pendant la soirée à un débat sur des questions parfois culturelles et parfois autres me semble intéressant.

La nature même de l'émission n'est pas toujours politiquement correcte. Vous avez parlé du Dr Mailloux. J'ai eu beaucoup de discussions à ce sujet parce que je reconnais que toutes ces questions ne sont pas innocentes: elles sont réelles et il faut s'y arrêter.

L'hon. Denis Coderre: Oui. Il y a quand même une responsabilité sociale.

M. Sylvain Lafrance: Dans le cas du Dr Mailloux, il s'agit d'un personnage qui a accès à une antenne de radio privée tous les jours, une radio dont la licence est émise par le CRTC. On peut l'entendre chaque jour à la radio. Le fait que nous présentions un personnage public a eu un impact sur toute cette question. Le docteur Mailloux a d'ailleurs dû en payer le prix largement lui-même.

Je veux simplement dire que ce n'est pas une question simple. Nous sommes dans des teintes de gris lorsque nous discutons de ces choses en information. La semaine suivante, on a reçu des gens qui pouvaient répondre au Dr Mailloux. Il y a eu débat sur la question. Soyez certains que nous avons, à l'intérieur de la SRC, les mêmes débats que vous sur ces questions, de façon à s'assurer de notre responsabilité en matière d'information.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur Rabinovitch, je crois foncièrement à CBC/Radio-Canada. Je pense que vous avez un mandat auprès de la francophonie dans l'ensemble du pays. Malheureusement, là-dessus, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue M. Simms lorsqu'il dit que nous avons manqué royalement vos services en région. Il faut arrêter de dire que cela fait 15 ans et que c'est la faute des autres. Je crois qu'il faut regarder vers l'avenir et travailler en ce sens.

Je suis d'accord pour dire que nous devons nous assurer qu'un financement y soit rattaché. Cependant, si à chaque fois qu'il se passe quelque chose, on dit que c'est à cause de l'argent, cela me pose un problème.

Êtes-vous d'accord, donc, pour que l'on change les règles d'imputabilité, sans toucher au contenu de l'information, c'est-à-dire pour que vous soyez soumis à la Loi sur l'accès à l'information? Pour votre organisation, il faut faire une distinction entre imputabilité et perception de droits de propriété. Ne croyez-vous pas que les Canadiens accepteraient davantage cette perspective?

Vous serez confronté à la question du numérique, qui va coûter des millions et des millions de dollars. On me dit que les choses ne vont pas tellement bien chez vous à cet égard. Il ne faut pas que cela devienne un trou sans fond.

•(1040)

[Traduction]

Il faut faire quelque chose à ce sujet, et l'obligation de rendre les comptes et l'accès à l'information sont essentiels pour nous assurer que vous gérez bien la Société.

La présidente: Monsieur Coderre, vous avez largement dépassé votre temps de parole et je vais donc demander à M. Rabinovitch d'être aussi bref que possible.

L'hon. Denis Coderre: Il m'a passé la rondelle.

La présidente: Soyez bref, après quoi nous ferons une pause. Merci.

M. Robert Rabinovitch: Je veux répondre en anglais puisque vous avez terminé en anglais.

Moi, je n'ai aucune problème face à cela.

Je suis fermement convaincu que l'obligation de rendre compte est absolument essentielle. C'est votre fonction et c'est notre fonction à nous — de rendre compte de la façon dont nous dépensons les fonds publics. Non seulement nous ne sommes pas contre, nous allons être assujettis à la Loi sur l'accès à l'information et c'est tout à fait normal.

La seule question, c'est quelles sortes d'exclusions doivent être prévues pour assurer l'indépendance des journalistes et de notre programmation. À cette exception près, il est tout à fait normal que mes dépenses, notre administration, tout ça, soient assujettis à la Loi sur l'accès à l'information.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons prendre une pause de cinq à sept minutes.

•(1041)

(Pause)

•(1052)

La présidente: Nous reprenons la séance du Comité permanent du patrimoine canadien en compagnie de la haute direction de la Société Radio-Canada.

M. Coderre vient de poser une question. Il me paraît juste de donner à M. Rabinovitch un peu de temps pour y répondre, après quoi nous reprendrons le cycle normal des questions.

M. Robert Rabinovitch: Je pense avoir répondu, madame la présidente.

La présidente: Si vous pensez avoir répondu comme il se doit, très bien, monsieur Rabinovitch.

M. Robert Rabinovitch: Je pense que vous avez obtenu la réponse que vous vouliez.

La présidente: Nous allons revenir à monsieur Brown.

M. Gord Brown: Merci, madame la présidente.

J'aimerais remercier le président et ses vice-présidents d'être ici aujourd'hui. Il est excellent que nous ayons l'occasion de les interroger.

Je veux commencer par dire que mon parti et moi-même sommes heureux du retour de la CBC/SRC. Le Parti conservateur du Canada, évidemment, appuie vigoureusement la radiodiffusion publique.

Les conséquences de ce lock-out ont été très vives et très fortes dans les régions rurales du pays comme celle que je représente. Nous nous réjouissons donc du retour de la CBC/SRC. Beaucoup de mes

électeurs ont communiqué avec mon bureau pour manifester leur mécontentement de la suppression du service.

Vous avez parlé de l'obligation de rendre des comptes et de l'usage des fonds publics. C'est toujours là où j'aime en venir. Vous avez parlé des finances et de la façon dont cela fonctionne. Je sais que Mme Bulte a posé la question...

La réalité, c'est que les Canadiens ont été privés du service pendant huit semaines environ. Quelle somme a été épargnée pendant cette période et qu'advient-il de cet argent? On ne nous l'a pas dit.

En mars 2002, vous avez dit que le gouvernement vous autorisait à reporter les fonds d'une année à l'autre et que le Conseil du Trésor vous avait autorisés à conserver les fonds et à les employer ultérieurement en fonction de vos besoins et de les faire fructifier.

Pour moi, ou bien les Canadiens récupèrent leur argent ou bien dorénavant ils reçoivent de meilleures émissions. C'est l'idée que je lance.

M. Robert Rabinovitch: Je vais commencer puis Richard en parlera un peu plus et peut-être aussi Jane.

Tout d'abord, je vous remercie de votre question. Vous mesurez bien l'importance de la CBC/SRC à l'extérieur des grandes villes quand un événement malheureux comme celui-ci survient. Cela fait partie de l'obligation de rendre compte, d'expliquer pourquoi nous avons fait ce que nous avons fait parce que nous avons effectivement privé des parties très importantes du pays du service, surtout là où il n'y avait pas d'autres choix. Il y a toujours un million de Canadiens qui ne captent pas la CBC/SRC, même à la radio, et c'est une des raisons pour lesquelles nous nous sommes lancés dans la radio satellite, pour maximiser et compléter notre couverture.

Quant aux aspects précis de votre question, je vais céder la parole à Richard.

•(1055)

M. Richard Stursberg: Je serais heureux d'examiner ceci avec le comité au niveau de détail qu'il souhaite, mais je peux vous dire ceci. Si je peux m'exprimer ainsi, il y a deux types de dépenses évitées par suite du lock-out. Il y a d'abord celles qui ont été évitées parce que les gens ne travaillaient pas et n'étaient donc pas payés, autrement dit des économies de rémunération. Deuxièmement, des économies ont été réalisées en raison du fait que certaines émissions n'ont pas pris l'antenne; nous n'avons donc pas eu de dépenses pour elles.

Le lock-out a occasionné une série de dépenses. Par exemple, les pertes de recettes occasionnées par la publicité qui aurait normalement été vendue. Il y a aussi les coûts associés aux dispositifs de sécurité autour des immeubles. Nous en avons 35 et nous avons un milliard de dollars d'éléments et d'actifs. Il a donc fallu assurer la sécurité et veiller à ce qu'il n'y ait pas de problème sur les piquets de grève. Il y a eu des coûts supplémentaires du fait que des cadres ont dû venir de toutes les régions; il a fallu les loger pour continuer à offrir le service que nous avons offert pendant cette période. Il y a aussi les coûts associés à la remise en service des réseaux parce que nous avons perdu une partie de notre auditoire, ce dont nous pouvons parler plus longuement si vous le souhaitez.

Mais en chiffres nets, nous en sommes sur le plan financier, pour ce qui est de dépenses évitées en rémunération et en coûts de programmation, c'est complètement compensé par les autres coûts que je vous décrivais sous forme de recettes perdues, de frais de sécurité et d'autres choses pendant le lock-out ainsi que la remise en service des réseaux. Au bout du compte, il ne reste rien. Ce n'est pas comme si on s'était retrouvé avec une pile d'argent. Nous nous sommes retrouvés essentiellement à zéro.

M. Gord Brown: Autrement dit, pendant huit semaines, les Canadiens ont payé pour un service qu'ils n'ont pas eu. Vous dites qu'au bout du compte il ne restait absolument...

M. Richard Stursberg: Non, non, ce n'est pas juste.

M. Gord Brown: Vous dites que la Société n'a fait aucune économie, c'est bien ça?

M. Richard Stursberg: C'est exactement ce que je suis en train de vous dire. La Société n'a pas réalisé d'économies.

Mais il n'est pas tout à fait juste de dire que les Canadiens n'ont pas reçu de service. De fait, pendant...

M. Gord Brown: Allons donc! Le service pendant cette période, ce n'était pas la programmation normale.

M. Richard Stursberg: Tout le monde s'entend pour dire que ce n'était pas la programmation normale.

La présidente: Monsieur Brown, je comprends la tentation, mais ne nous lançons pas dans une dispute.

M. Richard Stursberg: Que s'est-il passé? Nous avons offert le meilleur service possible dans les circonstances. Chose intéressante, même s'il y a eu une diminution de notre part de marché, la plus marquée étant sans doute celle de *NewsWorld*, beaucoup de nos autres émissions — grâce en fait à nos cadres, qui ont travaillé d'arrache-pied, qui sont venus de toutes les régions du pays, loin de leur famille, et qui ont surmonté d'énormes difficultés pour continuer d'offrir le meilleur service possible, pas celui que nous voulions offrir, mais pour offrir au moins quelque chose — se sont étonnement bien tirés d'affaires.

Si vous prenez quelque chose comme... vous vous souviendrez de la controverse à propos du football. C'était très intéressant. Les gens disaient que ça allait être terrible. Les cotes d'écoute pour le football, chose intéressante, étaient meilleures que celles de l'année précédente et que celles d'avant le lock-out. Cela nous a surpris.

Il n'y a qu'une seule autre chose que je veux ajouter à propos de ceci, parce que je pense que c'est très important. Comme le président l'a dit, personne ne voulait de ce lock-out. Personne ne voulait priver qui que ce soit du service. Mais si vous savez avec certitude qu'il y aura une perturbation de travail, la question qui se pose est celle de savoir quand vaut-il mieux la subir? Quel est le meilleur moment? Est-ce en été quand tout le monde est à son barbecue et écoute à peine la télé? Ou est-ce à l'automne, quand il y a des chances d'élection, quand commence la saison du hockey, quand toutes nos grosses productions, dans lesquelles nous aurons investi des millions de dollars comme la série sur Trudeau et toutes les autres sont censées prendre l'affiche? Quel est le meilleur moment?

C'était la situation à laquelle nous étions confrontés. Il est juste de dire que ce n'était pas le jugement du président à lui seul; c'était le jugement de toute la haute direction. Si nous devons servir au mieux la population canadienne et la Société... nous étions tout à fait convaincus qu'il y aurait une grève. Pour protéger les intérêts de la population et de la Société, il fallait éliminer le risque.

M. Gord Brown: Pour moi, écouter des émissions canadiennes, ce n'est pas écouter le bulletin d'information de la BBC.

La présidente: Je suis désolée, monsieur Brown, pour le second tour de table je devrai être beaucoup plus stricte en ce qui concerne le temps, et votre temps est maintenant écoulé.

J'ai entendu les questions de deux membres du comité jusqu'à maintenant. Je pense cela intéresse tous les membres du comité. Je vous saurais gré si vous pouviez fournir au comité, le plus tôt possible, le bilan qui indique les économies qui ont été réalisées en salaires réels.

• (1100)

M. Richard Stursberg: Je peux le faire tout de suite.

La présidente: Non, je ne veux pas voir cela tout de suite, car je veux beaucoup plus de détail que ce que vous pourriez à mon avis fournir.

M. Richard Stursberg: Je suis prêt à vous donner autant de détails que vous le voulez.

La présidente: Monsieur Strusbeg, s'il vous plaît, je vous demande au nom du comité de nous fournir cette information par écrit et en détail.

Merci beaucoup.

En autant que je sache, la direction n'est habituellement pas payée pour les heures supplémentaires.

Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto: Merci, madame la présidente.

J'aurais une foule de questions à poser au sujet de la télévision de Radio-Canada. Je vais commencer par une brève question au sujet de la relève. Considérant la logique de sous-traitance des productions à l'externe — à des conditions sur lesquelles on peut s'interroger, mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui —, êtes-vous soucieux de la formation de la relève au sein de Radio-Canada?

M. Sylvain Lafrance: Naturellement, et à plusieurs égards. En passant, la grande majorité de nos employés sont des employés permanents; ils font partie de la maison depuis longtemps. Je peux donner l'exemple de la radio française. Nous avons actuellement un plan en matière de planification de la main-d'oeuvre qui dresse un portrait précis de cette dernière et contient des prédictions quant aux départs potentiels à la retraite, de même que quant au type de formation dont nous aurons besoin au cours des cinq ou dix prochaines années. Nous en sommes donc soucieux de cela. Nous le sommes aussi parce que nous voulons trouver une relève qui reflète mieux le Canada d'aujourd'hui.

Nos employés ont pas mal d'ancienneté, dans la plupart des secteurs. Cela veut dire que dans certains secteurs, nous reflétons mal le Canada d'aujourd'hui, qu'il s'agisse des nouveaux arrivants ou de gens formés aux nouvelles technologiques. Nous nous soucions grandement de la relève parce que nous voulons largement diversifier le genre de personnes qui viennent travailler chez nous, que ce soit sur la base de leur origine, de leur formation ou de leurs intérêts généraux.

M. Maka Kotto: Je vous prends au mot.

Croyez-vous qu'il soit dans l'intérêt de Radio-Canada que le Canada contrôle l'intégrité de la diffusion sur l'ensemble de son territoire?

M. Sylvain Lafrance: Cela ne relève pas de nous.

M. Maka Kotto: Je demande votre avis. Je veux savoir si vous êtes...

M. Sylvain Lafrance: Je peux deviner la question qui suivra. En matière de souveraineté culturelle, bien sûr, dans un monde idéal, nous devrions contrôler l'ensemble de la diffusion. Cependant, les défis technologiques qui se posent à cet égard ne simplifient pas la question.

M. Maka Kotto: Je lis également, si l'information est juste, que Radio-Canada possède 40 p. 100 de SIRIUS Canada, un projet de radio satellitaire. Par contre, par le biais même de cette participation, vous approuvez la part du contenu canadien de 10 p.100.

Cela ne vous met-il pas mal à l'aise?

M. Sylvain Lafrance: Non. On s'est posé cette question dans le même sens que vous le faites. Au tout début du projet, on se demandait si on devait y participer ou non et quelle était la meilleure façon de s'assurer qu'il y ait, primo, du contenu canadien, secundo, du contenu francophone. On a conclu que ne pas y être serait plus dangereux qu'y être. Lorsqu'on annoncera l'ensemble des services offerts par la première génération de SIRIUS Canada, je crois que vous allez comprendre qu'on travaille beaucoup.

D'ailleurs, notre concurrent, XM Satellite, ne diffusera pas la radio publique. On sera diffusé sur SIRIUS Canada parce que la radio publique est un de ses actionnaires. On pourra offrir des services de radio publique aux Canadiens. Sans cela, il nous aurait été impossible de le faire.

Je comprends toutes les questions que cela peut soulever. Mais à notre avis, en bout de ligne, il vaut mieux faire partie de ce projet et s'assurer qu'il y ait du contenu canadien et du contenu francophone au nom de l'indépendance culturelle et de la souveraineté culturelle du pays que de ne pas en faire partie. Ne pas en être aurait été plus dangereux.

M. Maka Kotto: Vous comprendrez néanmoins que votre seule et apparente participation à ce projet le rend crédible et empêche le débat qui aurait dû avoir lieu et qui n'a pas eu lieu parce que tout s'est passé trop vite.

M. Robert Rabinovitch: Indépendamment de notre participation, le CRTC a accordé une licence à un concurrent.

M. Maka Kotto: Votre participation nous a enlevé des munitions pour combattre l'idée de la braderie de la souveraineté culturelle. C'est ce que je veux vous faire comprendre.

• (1105)

M. Sylvain Lafrance: C'est une question intéressante dont on pourrait discuter longuement, mais je suis convaincu qu'à long terme, on gagnera à en être.

M. Maka Kotto: À long terme! Cela signifie que vous comptez en être longtemps.

M. Sylvain Lafrance: On gagnera à en être, et l'inverse aurait été dangereux. Je crois qu'on va lancer, par exemple, le service Bandepart.fm, un service de musique alternative jeunesse qu'on n'aurait pas pu lancer autrement et qui va permettre une diversité musicale qui n'existait pas auparavant.

M. Maka Kotto: Je suis très sceptique, entre autres à cause de l'exposé que vous aviez fait au moment du lancement de la chaîne musicale qui remplaçait la défunte Chaîne culturelle. À la lecture des parts d'auditoire, on constate que le ratio de 1996 à 2003 pour la Chaîne culturelle est équivalent à celui de septembre 2004 pour la chaîne musicale. On retrouve ces éléments sur votre site. Donc,

l'argument à l'effet que la radio culturelle n'avait plus d'auditoire est un argument, a priori, fallacieux.

D'un autre côté, vous aviez vanté la chaîne musicale, en disant que ce serait le lieu de la diversité culturelle. Cependant, aux heures de grande écoute, du lundi au dimanche, la musique américaine domine à 43 p. 100. Ce sont les chiffres de septembre 2004. La chanson francophone et celle du Québec ne sont presque pas présentes. C'est pourquoi j'ai des doutes.

M. Sylvain Lafrance: La chanson francophone n'est pas présente parce qu'il y a des créneaux de musique classique, de jazz et de musiques du monde. En musique classique, le contenu canadien est moins élevé qu'en chanson française, et c'est tout à fait normal: notre production de musique classique est moins élevée qu'ailleurs. Nous mison sur l'ensemble des genres de contenu canadien.

L'écoute d'Espace musique est de 40 p. 100 plus élevée que celle de la Chaîne culturelle, et cela s'est toujours maintenu. J'ajouterai que nous produisons le même nombre d'émissions culturelles qu'avant. Nous n'avons pas réduit d'une minute les émissions culturelles à la radio de Radio-Canada, mais leur écoute a augmenté de 300 p. 100. C'est énorme et ce ne sont pas de petites émissions culturelles, ce qu'on appelle généralement des « show de chaises ». Ce sont des grandes émissions de réflexion sur la culture. Le fait que l'écoute ait augmenté de 300 p. 100 m'apparaît comme un immense succès.

En matière de diversité musicale, je dois vous avouer que je ne suis pas certain de vos comparaisons. Toutefois, je demeure absolument convaincu — et j'ai tous les chiffres à l'appui — qu'Espace musique a créé et a forcé la diversité musicale, non seulement dans le marché de Montréal, mais dans l'ensemble du pays. Je suis très heureux de voir que l'un des marchés où nous avons progressé est celui de Vancouver.

M. Maka Kotto: Les chiffres que j'ai donnés sont ceux de BBM pour 2005. Ils sont, pour Espace musique, de 2,1 p. 100 du total de la cote d'écoute. Je vous ai aussi donné le ratio moyen de la Chaîne culturelle.

C'est discutable, c'est sûr.

M. Sylvain Lafrance: Oui. Si vous avez le sondage de juin, il ne porte que sur le marché de Montréal.

M. Maka Kotto: C'est aussi la forme. Vous vendez bien, vous êtes des gestionnaires qui savez vendre ce que vous avez entre les mains. Mais à la lecture des faits, j'ai des doutes. Je suis quelqu'un de pragmatique; en adepte de Saint-Thomas, je ne crois que ce que je vois.

M. Sylvain Lafrance: Je vais essayer, si vous le voulez, de vous convaincre avec les faits que nous avons, parce que je pense que nous sommes tous plutôt fiers du succès d'Espace musique et du succès des émissions culturelles de la Première Chaîne.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Merci, madame la présidente.

J'ai entendu quelqu'un dire aujourd'hui que vous avez été obligée d'imposer le lock-out en août pour éviter que les Canadiens soient privés de service en octobre. Je viens d'une région minière, et nous avons connu de nombreuses grèves par le passé. Lorsqu'il y a des grèves dans le secteur minier et dans le secteur forestier, elles ne sont pas tout simplement déclenchées comme cela. Il y a un plan à long terme en place, puis on passe au coup de poing américain.

Je dirais que c'est le scénario que je vois. À la mi-mai, vous avez demandé la conciliation, imposer un échéancier de grève pour la mi-août, ce qui aurait été au coeur de l'été. Je dirais que vous avez parlé du lock-out avec le conseil d'administration en juin, avant que le syndicat ne publie ses annonces dans les journaux, dont nous avons entendu parler. Le mandat du syndicat devait expirer en octobre, de toute façon.

Donc, le scénario que je vois ici, c'est que vous avez décidé de déterminer les modalités du lock-out parce que vous vouliez faire des pressions sur vos employés en les privant de leurs salaires pendant les vacances du mois d'août, période pendant laquelle cela n'attirerait pas beaucoup l'attention des médias et il n'y aurait pas beaucoup de réactions défavorables de la part de l'auditoire. Vous avez pensé que le syndicat capitulerait et accepterait la défaite, et que les activités reviendraient à la normale, bien avant le début de la session parlementaire.

Je dirais que vous vous êtes complètement trompé. Vous pensiez avoir le feu vert de la ministre, vous l'aviez peut-être, mais le lock-out s'est prolongé en septembre et a duré plus de 50 jours. Or, ce lock-out a été universellement condamné. Je vous ai entendu dire à *The Current* que vous aviez de nombreux appuis. Eh bien, je ne sais pas qui vous a appuyé. Je n'ai pas entendu une observation positive au sujet de ce lock-out. Il a été universellement condamné comme étant un désastre.

Donc, lorsque je suis assis ici et que je vous entends décrire la situation comme si la gestion avait été assiégée tentant d'éviter que les Canadiens perdent le service — nous avons perdu énormément de service.

•(1110)

M. Robert Rabinovitch: Je vais faire des observations, et je demanderai à George de répondre également.

Tout d'abord, monsieur, j'ai trop de respect pour nos employés et pour notre syndicat pour penser qu'ils auraient capitulé. Je ne me suis jamais attendu à cela. Je ne voulais pas cela. Lorsqu'au mois de mai nous avons demandé la conciliation, nous étions déjà en négociations depuis 13 ou 14 mois, et les progrès accomplis étaient minimes. C'est pour cette raison que nous avons demandé la conciliation, en espérant qu'un conciliateur nous rapprocherait et permettrait de résoudre les problèmes.

M. Charlie Angus: Et préparer la voie pour un échéancier à la mi-août.

M. Robert Rabinovitch: Comme je l'ai déjà dit, je préfère qu'il y ait une grève ou un lock-out à la mi-août qu'à la mi-octobre ou à la mi-novembre. La première étape consistait à lancer le processus de conciliation, car nous ne faisons aucun progrès. Même le 14 août, le jour où la période a pris fin, nous avions 42 questions qui n'avaient pas encore été résolues, et nous n'avions toujours pas de réponse pour six des sept questions que nous voulions aborder, sauf le syndicat qui disait « nous ne ferons pas cela; la réponse est non ».

M. Charlie Angus: N'aurait-il pas été avantageux pour vous, monsieur, d'avoir à la mi-août les syndiqués en grève, parce qu'ils n'auraient pas été rémunérés? C'était la première fois que les trois étaient réunis. Vous avez simplement pu empocher leurs salaires et les verser dans vos comptes. Ils se trouvaient dans une situation fort désavantageuse. Les syndicats savent pertinemment que dès que vous formez la ligne de piquetage vous vous trouvez dans une position désavantageuse lors des négociations.

M. Robert Rabinovitch: Nous n'avons jamais voulu que les services soient interrompus. Je n'accepte pas ce concept. Nous ne

sommes pas une organisation qui fabrique des voitures ou des choses du genre. Nous essayons de créer des émissions de qualité. Nous essayons d'intéresser un public. Nous savons ce que vous perdez. Nous avons été témoins de plusieurs grèves de journaux, et les journaux ne se remettent jamais vraiment après une grève ou un lock-out. Nous étions donc parfaitement conscients de la situation et ça nous inquiétait sincèrement.

C'est pourquoi j'ai dit que cette décision n'a pas été prise à la légère, c'était une situation regrettable, mais — est c'est un gros mais — si nous voulons que notre Société fonctionne à l'avenir, il faut que nous ayons un climat de travail approprié. Je suis convaincu que puisque nous sommes de retour au travail, nous pourrions collaborer avec nos employés, recruter si nécessaire des employés contractuels, et nous pourrions offrir aux Canadiens le genre d'émissions qu'ils recherchent.

J'aimerais céder la parole à George si vous le permettez.

M. George Smith: Pour aborder la question sous un angle légèrement différent, monsieur Angus, j'aimerais signaler que nous avons un mandat du public à l'égard de la programmation, mais également à l'égard de notre responsabilité financière. Lorsque nous négocions, nous négocions avec les dollars des contribuables, et nous devons donc rendre compte à ces contribuables ainsi qu'aux téléspectateurs.

Le fait est que les syndicats, qu'il s'agisse de la GCM ou d'autres syndicats avec lesquels nous négocions, sont des groupes d'intérêts qui veulent avoir accès à une partie de ces deniers publics, par l'entremise de négociations; nous négocions...

M. Charlie Angus: Mais vous devez offrir des services qui ont été payés par le public...

M. George Smith: Puis-je terminer mon intervention s'il vous plaît?

La présidente: Monsieur Angus, s'il vous plaît, pouvons-nous éviter de se disputer?

M. George Smith: Nous avons en moyenne quatre négociations par année. Que cela nous plaise ou pas, peu important les efforts que nous déployons, les négociations se déroulent dans un contexte contradictoire. Elles portent sur des ressources limitées qui doivent être partagées, et nous en discutons, nous négocions sur la question, et dans la plupart des cas qui touchent notre Société, depuis les 10 dernières années, les problèmes ont été résolus. En fait, moins de 2 p. 100 des heures de travail ont été perdues. Mais tout cela est oublié, simplement parce que l'on parle de lock-out ou d'absence de lock-out.

Le fait est que la proposition présentée par le syndicat cinq semaines après le lock-out aurait coûté à la Société 100 millions de dollars de plus que l'entente à laquelle nous en sommes venus — je dis bien 100 millions de dollars.

C'est pourquoi j'aime beaucoup mieux me retrouver devant votre comité pour expliquer comment nous avons fait ce que nous avons fait, car nous avons agi avec responsabilité financière et c'est beaucoup plus simple qu'essayer d'expliquer pourquoi nous avons dépensé 100 millions de plus que ce que nous avons.

•(1115)

M. Charlie Angus: Bien, j'aimerais signaler...

La présidente: Je m'excuse, monsieur Angus, vous n'avez plus de temps.

[Français]

Je cède la parole à M. Coderre.

L'hon. Denis Coderre: Merci, madame la présidente.

Je voudrais revenir à la question de la radio par satellite. Il y a quelque temps, nous avons signé une entente historique sur la diversité culturelle à l'UNESCO, grâce aux efforts du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. Notre rôle est de nous protéger, de protéger nos valeurs, notre culture et notre identité. J'ai été choqué et blessé. Compte tenu de cette décision relative à la radio par satellite, il est important, à mon avis, que nous, les députés et les membres du gouvernement, fassions un examen en profondeur de toute institution culturelle canadienne au plan de la reddition de comptes, de son rôle et de comment nous devons nous comporter pour protéger notre identité.

Vous avez abordé la question de la radio par satellite. J'ai trouvé que quelque chose était épouvantable. Si le mandat de CBC/Radio-Canada est de s'assurer que l'on protège notre identité et, par conséquent, le fait français, pourquoi la part attribuée aux francophones ne représente-t-elle plus que 25 p. 100 de 10 p. 100 du contenu total? Par le pouvoir réglementaire, on définit, d'une certaine façon, ce qu'est, en termes de pourcentage, le contenu canadien. Cela est totalement abject. On peut constater que ce sont des intérêts privés qui demandent au CRTC de rouvrir leur dossier en disant qu'il n'y avait pas assez de contenu francophone et qu'ils s'engagent à en faire augmenter le pourcentage. Sacrifice! CBC/Radio-Canada a un mandat depuis 1991, et c'est l'entreprise privée qui demande au CRTC de rouvrir son dossier et de me définir comme francophone.

Monsieur Lafrance, vous aimez les questions de diffusion, vous êtes un expert, vous aimez CBC/Radio-Canada. Voulez-vous m'expliquer ce qui s'est passé dans la tête de ce groupe pour que je dépende du secteur privé pour me définir comme francophone? Embarquer dans cette aventure est non seulement totalement inacceptable pour moi, mais je suis maintenant obligé de dépendre du secteur privé pour me dire que je suis un francophone et que je représente maintenant 25 p. 100 de 10 p. 100. Cela ne fait pas cher la tonne. Avec les Jeux du Canada, cela a fait ma journée.

M. Sylvain Lafrance: Je me souviens qu'il y a une dizaine d'années, quand Radio-Canada a commencé à distribuer le service de musique continue Galaxie, les gens se demandaient ce que Radio-Canada allait y faire. Radio-Canada a maximisé le contenu canadien en musique sur ces chaînes et a gagné. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de contenu canadien sur ces chaînes que vous n'en auriez jamais eu si Radio-Canada ne l'avait pas fait.

Radio-Canada a souvent joué des rôles avant-gardistes en matière de technologie qui peuvent sembler étranges au départ. Il faut savoir un peu où se dirige la distribution satellitaire dans le monde pour essayer de comprendre quelle sera la place des Canadiens et celle des francophones. En effet, on a une double identité à sauver, du moins en ce qui a trait aux services en français: l'identité canadienne et l'identité francophone. Dans le débat sur la diversité culturelle, cette double identité doit nous obséder.

En matière de radio satellitaire, Radio-Canada, à 40 p. 100 propriétaire de SIRIUS Canada, peut donc jouer son rôle: maximiser les contenus canadien et francophone. Par ailleurs, on négocie avec des gens qui possèdent les instruments de diffusion et qui ont déjà un service. Ce n'est pas simple. Cependant, à long terme, on va augmenter les contenus francophone et canadien. On va aussi diffuser le contenu francophone et canadien dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

En terminant, je suis convaincu que l'identité culturelle et sa sauvegarde ne relèvent pas que de notre capacité à nous parler à

nous-même; elles relèvent aussi de notre capacité à véhiculer nos valeurs, nos voix et nos mots dans le monde. C'est aussi important.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur Lafrance, je veux vous parler de gouvernance maintenant. Je suis de ceux qui pensent qu'on doit trouver un équilibre entre la sécurité culturelle et la sécurité économique.

Cela étant dit, vous avez ouvert une boîte de pandore énorme, et je vais vous dire pourquoi. Parce que l'avenir est là. Bientôt, on regardera la télévision sur un téléphone cellulaire. Par le cadre réglementaire, vous avez défini les contenus canadien, francophone et anglophone. Après cela — c'est un débat pour le CRTC —, d'autres entités qui ont des intérêts diront qu'à Taïwan, une nouvelle technologie qui s'appelle 4G va nous permettre de regarder la télévision sur notre téléphone cellulaire.

Qu'est-ce qui me dit qu'à cause de cela, on n'a pas créé un précédent assez dangereux qui va maintenant nous définir? Le cadre réglementaire vient donc nous définir par rapport à cette entente historique sur la diversité culturelle de l'UNESCO, que nous avons signée. Expliquez-moi cela.

• (1120)

M. Sylvain Lafrance: À mon avis, une grande confusion règne au sujet des services satellitaires. Le service satellitaire est un service de distribution.

Je suis abonné au câble numérique pour la télévision à la maison. Je ne les ai jamais comptés, mais je reçois de 100 à 120 canaux dont 20 ou 25 sont des chaînes francophones. Cela signifie-t-il que 25 p. 100 de la distribution de vidéos numériques est francophone? Il faut distinguer le contenu de l'ensemble des moyens de distribution de ces contenus.

L'hon. Denis Coderre: Mais on parle d'un satellite canadien.

M. Sylvain Lafrance: Que ce soit un satellite canadien ou un système de câble canadien, le résultat est le même pour celui qui le reçoit à la maison.

L'hon. Denis Coderre: Parlez-moi de gouvernance.

M. Sylvain Lafrance: Le pourcentage de chaînes francophones est de 20, 25 ou 30 p. 100. L'ensemble des services satellitaires canadiens ferait effectivement une bonne place au français. Il est vrai que cela va aussi amener des signaux américains, mais ils y étaient déjà de toute façon.

Il ne faut pas oublier que les satellites inondent déjà le Canada. Sur ce plan, on est tout à fait d'accord sur la question de la sauvegarde de l'identité culturelle canadienne et de l'identité culturelle francophone.

L'hon. Denis Coderre: On peut renforcer la Loi sur les télécommunications et les mesures coercitives pour la protection du marché gris. Vous êtes en train de le définir par notre propre cadre réglementaire... Un principe juridique latin dit *Delegatus non potest delegare*. Cela signifie que l'on ne peut faire autrement ce que l'on ne peut faire directement. C'est la seule citation latine que j'ai apprise.

Cela veut dire, monsieur Lafrance, parce que la technologie va beaucoup plus vite que n'importe quoi, qu'à l'avenir, le cadre réglementaire définira bien souvent les règles élémentaires de gestion.

M. Sylvain Lafrance: Je vais vous donner un exemple de notre façon de voir...

La présidente: C'est le tour de Mme Oda.

Monsieur Lafrance, répondez très rapidement, s'il vous plaît.

M. Sylvain Lafrance: Par exemple, la baladodiffusion, qu'on appelle en anglais le *podcasting*, est une technologie intéressante. Il y a 10 jours, nous avons lancé des services de baladodiffusion francophone. Parmi les 100 sites les plus consultés sur iTunes — qui est la référence en matière de baladodiffusion —, pour la première fois en deux semaines apparaissent des sites francophones.

Indicatif présent est en quatrième position parmi tous les sites auxquels les Canadiens ont accès dans le monde. C'est la première fois qu'un site francophone s'y trouve. Notre mission est de créer du contenu canadien, du contenu francophone et de les diffuser partout où on peut.

Maintenant, on peut discuter de l'ensemble des cadres réglementaires, mais c'est une autre question.

La présidente: Je cède la parole à Mme Oda.

[Traduction]

Mme Bev Oda: Merci.

J'aimerais avoir une toute petite précision. Les documents que vous nous avez présentés aujourd'hui indiquent, sous la rubrique dépenses/perdes de revenus, des coûts de relance et de règlement de 16 millions de dollars.

Quelles seraient les dépenses normales de la Société pour la promotion et le marketing cette année? Est-ce que cela vient s'ajouter à...?

M. Richard Stursberg: De ces 16 millions de dollars, environ 5 millions représentent des paiements forfaitaires de 1 000 \$ versés à chacun des employés conformément à l'entente.

Quant aux autres coûts de relance, du côté de la télévision anglaise, ça nous coûterait environ 12 millions de dollars par année pour la promotion, en plus de ce que nous faisons à la télévision. Cela représenterait environ une augmentation de 50 p. 100 des montants précédents, et viennent s'ajouter environ 4 millions de dollars en coûts de relance pour la radio.

Mme Bev Oda: Merci beaucoup.

Monsieur Rabinovitch, j'aimerais maintenant passer à une autre question. Je veux savoir comment nous allons revenir à la situation qui existait avant la grève, et savoir comment nous allons améliorer la Société Radio-Canada/CBC, pas simplement pour la prochaine année ou les deux prochaines années, mais tout au moins jusqu'au renouvellement du permis, qui aura lieu en 2007, et... Vous savez, lors des audiences du CRTC, il est possible d'avoir des discussions plus approfondies sur ce genre de sujet.

J'aimerais citer certains de vos propos. Vous avez dit « Une chose est sûre, Radio-Canada ne pourra pas continuer de tout faire et de s'adresser à tous les auditoires ». Vous avez également dit récemment que vous vouliez que Radio-Canada soit une organisation pertinente, pas simplement une qui soit reléguée à faire les choses que les autres radiodiffuseurs commerciaux ne veulent pas faire. Enfin vous avez dit: « Nous devons avoir le courage de nous retirer des secteurs où d'autres que nous font du bon travail... ».

Tous ces propos sèment à mon avis une certaine confusion, si d'autres font du bon travail, vous avez dit que vous devriez quitter ces secteurs, pourtant vous dites qu'en faisant ce que d'autres radiodiffuseurs décident de ne pas faire, vous craignez que Radio-Canada ne soit marginalisée et devienne moins pertinente.

Ne croyez-vous pas qu'il est important d'offrir des émissions qui ne sont pas offertes par d'autres radiodiffuseurs? N'y a-t-il pas d'autres émissions qui sont vraiment pertinentes? Pouvez-vous me

dire pourquoi ce genre d'émissions représentent une diminution du service ou un service de piètre qualité pour les Canadiens?

• (1125)

M. Robert Rabinovitch: C'est un commentaire intéressant, et une question à laquelle il n'est pas facile de répondre. J'ai toujours pensé qu'il fallait être réaliste compte tenu la taille de notre budget et des autres facteurs, et étudier de très près tout ce que nous produisons. Je crois également que CBC/Radio-Canada doit offrir les nouveaux services au fur et à mesure qu'ils seront créés et c'est justement ce que nous faisons avec le podcasting, ou la baladodiffusion. Donc plusieurs facteurs entrent en ligne de compte.

Je dois reconnaître honnêtement que je voulais il y a sept ans m'éloigner un peu plus des services régionaux mais le Parlement a dit — et vous êtes mes actionnaires — « Nous ne sommes pas d'accord ». Nous avons donc rajusté notre tir. Nous n'avions pas l'argent nécessaire pour revenir à la situation d'avant 1991, mais je n'ai pas abandonné certains des services que le secteur privé offre déjà de façon fort capable, parce que le Parlement m'a dit non. J'ai accepté sa décision.

Je pense qu'il faut également tenir compte de la programmation. Il y a certains types d'émissions que nous n'avons pas besoin de réaliser, ou que nous ne devrions pas avoir besoin de réaliser. Par exemple, nous ne faisons pas de télétravaux. Je crois que notre propre survie comme société d'État suffit comme télétravail. Donc nous ne faisons pas de télétravaux. Si nous étions simplement à la recherche d'un public, ou d'une bonne cote d'écoute, c'est le genre d'émissions que nous offririons. Honnêtement, certains radiodiffuseurs publics dans d'autres régions du monde offrent des télétravaux. Certaines des meilleures émissions, honnêtement, ont été à l'origine réalisées par les radiodiffuseurs publics. Cependant nous n'oeuvrons pas dans ce secteur.

Mme Bev Oda: Mais ma question est...

La présidente: Madame Oda, je m'excuse, mais nous devons passer à un autre député car tout le monde doit avoir une chance d'intervenir pendant ce tour.

[Français]

Madame Lavallée, vous disposez de cinq minutes.

Mme Carole Lavallée: Monsieur Rabinovitch, vous dites que la population est votre patron. Je me demande si votre patron croit que vous n'avez fait aucun gain net pendant les huit semaines du lock-out et si vous avez dépensé 40 millions de dollars pour pallier les services que les syndiqués ne pouvaient plus rendre.

Vous dites aussi, par ailleurs, que vous n'écoutez pas la fameuse émission *Tout le monde en parle*, une des émissions les plus écoutées en français. Il est quand même assez étonnant de voir que le président de Radio-Canada n'écoute pas une de ses émissions les plus écoutées.

M. Robert Rabinovitch: Je n'ai pas dit que je ne l'écoute pas.

Mme Carole Lavallée: Je vais terminer, car mon temps est compté. Comme vous l'avez constaté, Mme la présidente est très gentille, mais aussi très rigoureuse.

En ce qui a trait à la programmation, je reçois moi-même des plaintes de la population à mon bureau de comté parce que vous avez déplacé *Le Téléjournal* de 18 heures pour faire place à une émission de loisirs.

Vous dites que la population est votre vrai patron, mais je me demande si votre patron vous renommerait aujourd'hui ou s'il serait un peu tenté de voter en faveur de la motion de mon collègue Charlie Angus.

Par ailleurs, il faudra renégocier la convention collective du Syndicat des communications de Radio-Canada, en mars prochain. Comme vous le savez, il représente tout le Québec et Moncton. Tous les yeux sont tournés vers vous, monsieur Rabinovitch, parce que vous êtes dans une situation assez difficile. Vous avez démontré que votre méthode est celle du lock-out. Quand vous vouliez avoir le contrôle de la situation, vous imposiez un lock-out. Quand vous pensiez que vous aviez le droit de penser qu'une journée de grève de 24 heures pouvait être considérée comme une grève illimitée, vous imposiez un lock-out!

Vous utilisez la méthode forte. Vous n'avez pas établi d'équilibre entre la population, qui est votre patron, vos clients, qui sont aussi vos patrons, et vos syndiqués, vos employés. Tout cela n'est pas harmonieux du tout.

En mars prochain, comme je l'ai dit, tous les yeux seront tournés vers vous parce qu'il n'y aura pas de *Soirée du hockey* pour vous rappeler à l'ordre, pour vous convaincre qu'il faudrait peut-être que le monde retourne au travail.

Comprenez-vous que le potentiel de crédibilité qu'il vous restera peut-être en mars prochain sera complètement anéanti si les négociations ne se déroulent pas normalement, s'il y a un déséquilibre et si vous manœuvrez mal face à vos syndicats et à vos employés, si encore une fois vous imposez un lock-out?

• (1130)

M. Robert Rabinovitch: Vous avez dit beaucoup de choses. Je vais essayer de répondre un peu.

Mme Carole Lavallée: Vous pouvez aller à l'essentiel.

M. Robert Rabinovitch: Je pense que nous sommes tous d'accord qu'il faut reconsidérer la décision de faire passer la télédiffusion du *Téléjournal* de 18 heures à 17 heures. Ce fut peut-être une erreur. Toutefois, il faut prendre des risques au niveau de la programmation. Parfois, cela fonctionne et parfois, cela ne fonctionne pas. Cependant, au moment propice, nous allons revoir ce qu'il faut faire en ce qui a trait à l'heure des nouvelles, soit avec bloc de 17 h 30 à 19 heures.

Je répète que j'espère fortement que le résultat des négociations avec le SCRC sera la conclusion d'un accord. La dernière fois que nous avons négocié avec le SCRC, nous avons conclu un accord qui a obtenu l'appui de 74 p. 100 de ses membres. J'espère qu'on peut en arriver au même résultat. La négociation peut être difficile, mais aussi harmonieuse. J'espère qu'en fin de compte, on pourra continuer à travailler.

Les stratégies et les tactiques seront, comme toujours, discutées avec mon conseil d'administration, mais elles viseront toujours à en venir à une conclusion harmonieuse.

La présidente: Merci, madame Lavallée.

Monsieur Silva, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Mario Silva: Merci, madame la présidente.

Monsieur Rabinovitch, vous avez reconnu que les choses ne vont pas mieux qu'avant le lock-out. En fait, elles sont probablement pires. Nous avons perdu une part du public et du marché. Nous avons perdu des recettes publicitaires. Nous avons perdu la

confiance des Canadiens. Il existe toujours une tension entre la direction et les employés.

Les employés de la Société Radio-Canada à qui j'ai parlé m'ont dit que depuis que vous occupez votre poste, une nouvelle catégorie de gestionnaires a vu le jour. Les gestionnaires jugent être au-dessus et en fait éloignés des simples employés. Pourquoi les gestionnaires sont-ils incapables d'établir des rapports avec les employés après tous ces colloques dispendieux et la formation qu'ils ont reçue au Niagara Institute? Qu'allez-vous faire pour régler le problème? Et pourquoi dire que vous feriez la même chose à nouveau?

M. Robert Rabinovitch: Je laisserai Richard vous parler des plans de relance et des choses du genre et vous dire si nous avons réussi.

Toute compagnie bien administrée au Canada investit des montants importants dans la formation de ses gestionnaires et de son personnel. Ce n'est pas un hasard qu'au cours des dernières années Radio-Canada a été choisie comme une des 100 meilleures compagnies — évidemment ça ne sera pas le cas cette année. Au cours des deux dernières années nous avons été choisis comme une des 100 meilleures compagnies, et en partie cela est attribuable au temps et aux efforts qui ont été consacrés à la formation de notre personnel.

Notre personnel est notre atout le plus précieux. Nous parlons d'argent mais cet argent vise à permettre à nos employés de faire preuve de créativité et d'innovation. Nous disons simplement que nous ne sommes pas la seule compagnie qui ait de bons employés, mais ça ne veut pas dire que nous n'avons pas certains des meilleurs employés du pays. Et nous voulons que cela fonctionne.

Cependant, monsieur, il est inévitable qu'il y ait une certaine tension entre les gestionnaires et les employés. Mais n'oubliez pas que chez Radio-Canada la majorité des gestionnaires sont des gens qui ont franchi les échelons à la Société Radio-Canada. Malheureusement, cela explique une partie du problème. Nous assurons la formation de nos gestionnaires. Nous assurons la formation de nos employés. Et pour être honnêtes, à la suite de ce lockout nous pourrions, nos employés, notre personnel et nous — une fois que nous aurons remis les pendules à l'heure, et nous nous efforçons de le faire — créer une meilleure programmation.

• (1135)

M. Mario Silva: Il faut absolument que l'on réponde à la question suivante dans le peu de temps qui reste. Vous avez signalé que vous aviez tenu le cabinet de la ministre au courant de la situation. Je ne sais pas si vous aviez également tenu les porte-parole des partis de l'opposition au courant de votre intention. À qui avez-vous parlé au cabinet de la ministre? Quand a eu lieu cette conversation?

M. Robert Rabinovitch: Je n'ai pas à parler directement au personnel du bureau du ministre. C'est mon personnel qui a communiqué avec le cabinet de la ministre.

M. Mario Silva: À qui a-t-on parlé au cabinet de la ministre?

M. Robert Rabinovitch: Je ne peux répondre à votre question. Je vous ferai parvenir une réponse, mais je peux vous assurer qu'ils ont été mis au courant de la situation et qu'ils avaient été certainement informés lorsque nous avons constaté qu'il pourrait y avoir un lock-out, comme nous devons le faire, 72 heures avant le début du lock-out. Je crois que tous les partis représentés à la Chambre des communes ont été mis au courant. Nous avons parlé à tout le monde de ce qui se passait. De toute façon, monsieur Silva, nous n'avions pas dit à l'époque qu'il y aura un lock-out, parce que nous ne le savions pas. Nous avions espéré que ça ne serait pas nécessaire.

M. Mario Silva: Je crois, madame la présidente, que nous avons demandé un rapport afin de connaître les coûts de la grève. Pourrions-nous également connaître les détails de ces conversations; nous aimerions savoir à qui on a parlé et quand.

La présidente: Et ce qui a été dit.

M. Mario Silva: Exactement. Nous voulons également le rapport.

La présidente: Merci, monsieur Silva.

Nous entendrons M. Schellenberger, puis Mme Bulte et M. Simms.

M. Gary Schellenberger: Merci.

Il y a une chose que je me demande depuis un certain temps, et c'est de savoir quel est votre mandat en ce qui concerne la présentation de films canadiens sur nos réseaux de télévision publique?

J'aimerais si je le peux vous demander de répondre brièvement, s'il vous plaît.

M. Richard Stursberg: Certainement.

Nous sommes certainement le plus important radiodiffuseur de films canadiens. La dernière fois que j'ai eu le plaisir de venir comparaître au comité, et quand je suis venu en juin pour parler de longs métrages, je vous avais dit que la difficulté que nous avons avec les longs métrages de langue anglaise, c'est qu'ils ne sont pas terriblement bien accueillis, et nous devons donc décider s'il faut investir plus dans les dramatiques télévisuelles — c'est-à-dire les films de la semaine ou des miniséries ou une série ou quelque chose d'autre — ou dans des longs métrages.

Nous avons choisi, en majeure partie, de mettre surtout l'accent sur les dramatiques télévisuelles parce que nous en tirons un meilleur rendement.

Nous serions ravis d'en faire davantage pour ce qui est des longs métrages, et nous en avons parlé ainsi que de certains changements structurels qui, si nous pouvions les apporter pour modifier le marché, nous permettraient de participer bien davantage au financement des longs métrages.

M. Gary Schellenberger: Avez-vous l'impression que la vacance à la présidence du conseil d'administration de la Société Radio-Canada et l'obligation qui vous incombe en conséquence d'agir à titre de président intérimaire ont eu une incidence sur le dernier conflit de travail qui a finalement donné lieu à un lock-out?

M. Robert Rabinovitch: Non, parce que nous en avons discuté avec les deux conseils au cours des 18 mois. Plus précisément, un PDG aime toujours pouvoir se tourner vers un président avec qui il est possible de travailler, de parler, d'échanger de l'information, de partager des valeurs et, bien franchement, examiner un problème sous différents angles.

M. Gary Schellenberger: Néanmoins, je pense qu'une vacance de sept mois à la présidence c'est plutôt long, et vous auriez dû avoir quelqu'un d'autre là probablement pour communiquer.

J'aimerais dire une chose avant de terminer. Serait-il possible que nous ayons le consentement unanime pour nous dispenser de l'obligation de présenter un avis préalable de 48 heures pour examiner la motion de Mme Oda?

La présidente: Je pense qu'il est clair, monsieur Schellenberger, que nous n'aurons pas le temps de nous occuper d'aucune des motions qui ont été présentées aujourd'hui. La priorité irait certainement à la motion de M. Angus.

Quand nous serons en mesure de traiter de la motion, le délai préalable de 48 heures aura expiré, de toute manière. Merci.

M. Gary Schellenberger: En traitera-t-on à la prochaine séance?

La présidente: C'est toujours au comité d'en décider. J'en traiterai dans leur ordre de présentation. Merci.

Madame Bulte.

L'hon. Sarmite Bulte: Merci beaucoup.

Au cours de votre témoignage vous avez fait plusieurs observations. J'ai quand même de nombreuses questions à vous poser.

Donc, sans insister sur les économies révisées, l'argent dépensé pendant la grève, monsieur Rabinovitch, vous avez parlé de la façon dont le syndicat a présenté une publicité. J'estime pour ma part que l'utilisation la plus éhontée des derniers publics est celle qu'on en a faite le jeudi où vous avez fait paraître une annonce d'une page dans le *Globe and Mail* et dans l'ensemble des journaux du pays au même moment où vous présentiez votre offre au syndicat. Combien cela a-t-il coûté? Je ne vous demande pas de répondre maintenant, mais j'aimerais savoir ce que ces coûts représentaient.

Vous avez aussi parlé des gestionnaires et des employés qui ont été rappelés au travail, et des difficultés que cela leur a créées. C'était dur pour les employés de la ligne de piquetage aussi, dont un bon nombre ne peuvent compter que sur un seul salaire, dont les enfants devaient retourner à l'école. Je pense que ces gens ont souffert tout autant.

Vous n'avez pas répondu à ma question tout à l'heure. Que faites-vous pour améliorer vos relations avec vos employés? M. Smith a dit, dans son témoignage aujourd'hui, que ces négociations se déroulent toujours dans une esprit de confrontation. Alors, considérez-vous la Guilde canadienne des médias et ses 5 500 employés de la CBC/SRC comme des partenaires ou des adversaires?

Vous parlez d'un radiodiffuseur en bonne santé et d'embaucher de nouveaux employés dans un climat sain. Or comment pouvez-vous embaucher des gens pour qu'ils travaillent dans un climat sain quand vous n'avez pas réparé le tort qui a été commis à l'endroit des employés actuels? Pourquoi voudrait-on venir travailler à la CBC/SRC? Je vous le redemande, que faites-vous? Que faites-vous chacun d'entre vous dans vos services respectifs pour améliorer ces relations de travail?

Autre chose dont je dois parler, parce que vous l'avez mentionné à plus d'une reprise, monsieur Rabinovitch, c'est que vous parlez constamment de ces 42 questions qui sont restées sans réponse, et vous dites : « Tout de suite après l'imposition du lock-out, nous les avons abordées... immédiatement nous avons commencé à négocier ».

Vous avez aussi dit que vous avez parlé au conseil d'administration au moins neuf fois au sujet du lock-out. Si tel est le cas et que vous négociez depuis 15 mois, cela veut dire, en supposant qu'il y ait une réunion du conseil d'administration par mois, que le lock-out a figuré au programme pendant neuf mois. Si tel est le cas, monsieur Rabinovitch, négociez-vous vraiment en toute bonne foi pendant ces 18 mois? N'est-il pas vrai aussi que la raison pour laquelle vous n'avez pas pu en arriver à un consensus sur les 37 autres questions, c'était parce que vous refusiez de négocier sur ces points à moins que le syndicat accepte de négocier sur ces six ou sept points auxquels vous teniez?

Enfin, et c'est au fond la question que je voulais poser d'entrée de jeu, n'alliez-vous pas à l'encontre du mandat qui vous est confié en vertu de la Loi sur la radiodiffusion quand vous avez procédé au lock-out de ces employés?

Malgré tout le respect que j'ai, monsieur Stursberg, pour la programmation qu'on a présentée, ce n'est pas qu'une question de hockey, ce n'est pas qu'une question de football. Pour moi la Société Radio-Canada a pour rôle de présenter des interprétations canadiennes des événements mondiaux. Vous n'étiez pas là pour rendre compte du retrait historique de Gaza...

• (1140)

La présidente: Adressez-vous à la présidence, madame Bulte...

L'hon. Sarmite Bulte: ... et enfin, vous n'étiez pas là quand le premier ministre s'est rendu aux Nations Unies. C'est ce que je veux voir la CBC/SRC me montrer.

M. Robert Rabinovitch: Vous avez posé bien des questions. Je pense que la plus importante a trait aux relations avec nos employés, parce que c'est tout à fait critique, et nous y avons consacré beaucoup de temps et continuerons de le faire.

Je pense que je vais maintenant donner la parole à Jane, et je pourrai reprendre la parole si vous le voulez.

Mme Jane Chalmers (vice-présidente, Radio anglaise, Société Radio-Canada): D'abord, il y a une chose que j'aimerais dire. Pour avoir passé 20 ans à la Société Radio-Canada, et pour y avoir compté parmi mes plus grands maîtres, mes plus grands sujets d'inspiration et mes plus grands mentors des gens qui sont mes collègues syndiqués qui se trouvent dehors, je veux dire que les temps ont été très difficiles. C'est quelque chose que je regrette profondément et sincèrement. Je les ai entendus parler des difficultés qu'ils ont connues pendant la grève, difficultés financières, et du souci qu'ils se font quant à l'avenir de la radiodiffusion publique. Ce sont des questions bien réelles et très prenantes. Quand ils reviendront, nous aurons à travailler pour bâtir ces relations. Je ne peux pas le nier.

La réalité c'est que nos collègues, les producteurs, les journalistes et les techniciens, sont le coeur et l'âme de ce service. Ils travaillent avec nous pour créer toute la programmation que vous voyez dans l'ensemble du pays. Nous travaillons d'arrache-pied pour concevoir la programmation, pour leur donner un rôle central et nous aider aussi à décider de ce qu'on présentera à l'horaire et de ce qui va bien fonctionner.

À leur retour, un bon nombre d'entre eux ont communiqué avec moi. Ils ont dit: « D'accord, c'était fort bien, merci beaucoup, mais maintenant nous voulons parler plus sérieusement avec vous. Nous voulons comprendre davantage quels sont les défis qui se posent au service radio. Nous voulons comprendre davantage la direction stratégique ». Je peux vous dire que je veux les rencontrer pour discuter avec eux, individuellement et en groupes, pour trouver une meilleure façon de faire, parce que nous avons manifestement des difficultés de communication.

Il y a une chose que je voudrais vraiment vous dire, madame Bulte — et je le pense sincèrement.

La présidente: Adressez-vous à la présidence, s'il vous plaît, madame Chalmers.

Mme Jane Chalmers: Excusez-moi, madame Catterall.

À la radio, nous sommes constamment assaillis chaque année, par les pressions inflationnistes imposées à nos budgets. Chaque année, je dois trouver un million de dollars de plus. J'ai réduit les frais administratifs à 5 p. 100. J'ai tâché de supprimer tout ce qui entourait

la programmation. J'en suis très heureuse et je suis impatiente d'avoir du temps pour parler de vision, mais pour l'instant je dois tâcher d'essayer de conserver ce que nous faisons. Je dois rallier mes gens pour ce faire, ainsi que pour voir comment nous pouvons garder bien vivants le coeur et l'âme du service.

Bien des défis nous attendent donc au service de la radio, et nous vous serions certainement très reconnaissants si vous pouviez nous aider à essayer d'y parvenir.

• (1145)

La présidente: Il serait peut-être temps de demander à nouveau à M. Rabinovitch s'il a demandé à rencontrer la ministre ou un de ses hauts fonctionnaires pour parler de vos crédits pour le prochain budget.

M. Robert Rabinovitch: Non. Je n'ai pas demandé de rencontre pour l'instant. Je n'ai pas discuté des crédits avec la ministre. Normalement, ce qui se passe, c'est que nous parlons avec les sous-ministres — et j'ai parlé de ministres parce que je parle à différents ministres — au sujet de nos crédits. Nous avons très clairement exposé ce que nous demandons. Tout le monde dans le système sait ce que nous voulons, soit de faire en sorte que les 60 millions de dollars soient un financement permanent qui nous permettrait de planifier. Nous croyons que si nous disposions de 40 millions de dollars additionnels nous pourrions enrichir la programmation de la Société Radio-Canada de façon importante.

Pour ce qui est de la question de la radiodiffusion régionale, de la radiodiffusion locale, de la HD, nous avons présenté les propositions au gouvernement et à vous aussi. Tant qu'il n'y aura pas de volonté politique d'agir, nous nous faisons dire que cela ne suscite aucun intérêt. Je ne devrais pas parler de la HD, veuillez m'en excuser, mais il va sans dire que le régional devrait être géré par l'intermédiaire du CRTC.

La présidente: Monsieur Rabinovitch, je peux simplement dire que l'on est en train de couper les parts du gâteau, et que si vous n'avez pas rencontré les hauts fonctionnaires il vaudrait mieux le faire bientôt.

M. Simms posera les dernières questions.

M. Scott Simms: Avez-vous en vue des choses que vous prévoyez obtenir à l'avenir — un différent type de programmation, ce genre de choses?

M. Robert Rabinovitch: Tout à fait.

Nous parlions plus tôt de la radio par satellite. Nous espérons être en mesure d'installer de nouvelles stations, qui donneront véritablement l'occasion aux talents canadiens de se faire entendre et d'être découverts, surtout les jeunes talents, et c'est pourquoi nous recueillons autant d'appui, tant du côté français que du côté anglais, au sein des collectivités d'artistes qui n'ont pas conclu d'ententes avec les grandes maisons de production.

Pour ce qui est de la télévision anglaise, nous espérons accroître et nous allons accroître de façon importante notre choix de dramatiques. Nous croyons que les dramatiques de langue anglaise, comme M. Strusberg l'a déjà dit, représentent une véritable lacune dans le système, et nous seuls, à la Société Radio-Canada, avons aux heures de grande écoute l'espace que nous sommes prêts à consacrer aux dramatiques canadiennes. Nous allons certainement nous orienter dans cette voie.

M. Scott Simms: Qu'en est-il de la couverture des nouvelles? Diriez-vous que votre couverture des nouvelles, je pense surtout à *Canada Now*, est une réussite?

M. Richard Stursberg: Non, et les cotes d'écoute de *Canada Now* me découragent même un peu.

Comme je le disais la dernière fois au comité, nous avons entrepris une énorme étude à terme qui est je crois la plus grosse étude jamais réalisée dans l'histoire du pays à propos de l'actualité et du sentiment de la population à l'endroit des émissions d'actualité et de nouvelles que souhaitent les gens.

Nous sommes maintenant en train de nous demander — étant donné l'érosion des parts du marché et aussi du point de vue du genre de services de nouvelles qui vont pouvoir mieux refléter les préoccupations et les intérêts des Canadiens — de quelle façon au juste nous allons pouvoir le faire.

Ce qui va se passer, c'est que nous allons faire redémarrer *Canada Now*. Nous allons faire redémarrer *Newsworld*. Nous allons faire redémarrer *The National*. Et cela, nous allons le faire dès le début de l'an prochain.

Pour l'heure, nous sommes en train d'apporter les dernières touches au format de ces émissions, mais je puis déjà vous dire que nous espérons vivement que ce que nous allons pouvoir mettre en ondes va être quelque chose de beaucoup plus profond et de beaucoup plus large à la fois, en ce sens que l'actualité que nous allons recouvrir va l'être de façon beaucoup plus complète et aussi beaucoup mieux alignée sur ce qui intéresse les Canadiens.

• (1150)

M. Scott Simms: Mais en parlant précisément de préoccupations, il est évident qu'en ce qui concerne les reportages et l'agencement des bulletins de nouvelles, la grosse confrontation semble proposer le volet national au volet international. Seriez-vous favorable à l'idée de restreindre votre présence à l'étranger afin d'avoir une plus forte présence sur le marché national?

M. Richard Stursberg: Lorsque nous parlons de cette étude concernant les bulletins de nouvelles, l'un des éléments qui s'est dégagé de cette étude est précisément ce que les Canadiens nous demandent de faire au sujet de l'actualité internationale. Dans le cadre de cette étude, ils nous ont en fait demandé davantage de nouvelles de l'étranger, mais ils nous ont également demandé de faire quelque chose de très particulier, en l'occurrence présenter l'actualité internationale sous un angle local, en d'autres termes, présenter des reportages sur l'actualité internationale sous l'angle de ce dont on discute ici, au Canada, sur le plan social et politique. C'est donc exactement ce que nous allons faire.

M. Scott Simms: Excusez-moi, à qui avez-vous posé la question?

M. Richard Stursberg: L'étude en question était composée de toute une série d'éléments allant d'un genre d'étude anthropologique de la façon dont les Canadiens consomment les nouvelles jusqu'à un énorme sondage qui demandait aux Canadiens le genre de reportage qu'ils voulaient voir dans leurs bulletins de nouvelles. Donc, lorsque je parle de cette étude, en fait je veux parler d'une série d'études différentes.

Une des choses que nous allons faire dans le cas des reportages concernant l'actualité à l'étranger consiste précisément à essayer de donner à ce genre de choses un angle plus local dans la mesure où les reportages que nous allons diffuser en provenance de l'étranger seront ceux qui intéresseront le plus les Canadiens.

Je vous en donne un exemple. Nous pourrions passer moins de temps à couvrir la politique française et davantage de temps à montrer ce que font les Français pour leurs systèmes de santé de sorte que ces reportages sur ce qui se passe à l'étranger puissent alimenter le débat qui a cours au Canada.

La présidente: Monsieur Simms, il vous reste 30 secondes.

M. Scott Simms: Je voudrais vous remercier d'être venus et je suis impatient de vous revoir très bientôt.

La présidente: Mme Bulte me signale qu'elle n'a pas obtenu de réponse à sa question et qu'elle voudrait bien en avoir une. M. Brown voudrait également avoir une minute de plus.

Il est maintenant 11 h 55 et c'est à midi que nous sommes censés lever la séance. J'imagine que nous n'allons pas nous saisir aujourd'hui de la motion de M. Angus parce que assurément, le comité voudra en discuter, pas plus que des motions de M. Kotto et de Mme Oda. Nous allons donc devoir les inscrire à l'ordre du jour d'une réunion future.

Pourrais-je demander au comité quand il souhaite lever cette séance?

Je vous redonne la parole, après quoi je la donnerai à M. Brown.

L'hon. Sarmite Bulte: Je constate qu'il nous reste encore quatre minutes; aussi, pour gagner du temps, je pourrais peut-être demander à nos témoins, si vous voulez bien madame la présidente, de bien vouloir relire la transcription des questions qui leur ont été posées — étant donné qu'il sera en tout état de cause impossible d'entendre des réponses complètes à toutes ces questions en quelques minutes seulement — et de nous faire parvenir par écrit les réponses aux questions auxquelles ils n'ont pas répondu.

Je vous remercie.

La présidente: Monsieur Brown, pouvez-vous faire aussi bien?

M. Gord Brown: Sans aucun doute, madame la présidente, et je vous remercie.

J'ai simplement une question à poser. M. Stursberg nous a dit qu'il fallait donner davantage d'argent à Radio-Canada pour que la Société puisse atteindre ses objectifs. À votre avis, combien vous faudra-t-il pour pouvoir atteindre ces objectifs?

M. Richard Stursberg: Je vais vous dire comment les choses se passent. Elles se passent ainsi. Admettons que nous voulions multiplier par deux le nombre d'heures d'émissions dramatiques et de divertissement diffusées pendant les heures de grande écoute. À l'heure actuelle, il en coûte entre 1,3 et 2 millions de dollars pour réaliser une heure de dramatique au Canada anglais.

Normalement, ce genre de choses est subventionné par le Fonds canadien de télévision. Ce fonds, nous l'avons sollicité. D'ailleurs, ses administrateurs ont créé une enveloppe en nous disant que c'était le maximum que nous pouvions aller chercher. Par conséquent, pour chaque heure supplémentaire, il faudrait que nous assumions la quasi-totalité des coproductions.

Si cela vous intéresse, la réponse à votre question est qu'il en coûte environ un million de dollars pour produire et mettre en ondes une heure d'émissions dramatiques ou de divertissement. C'est donc extrêmement coûteux.

Si nous voulons faire deux fois ce que nous faisons à l'heure actuelle, ça représente 100 heures de plus. Voilà le calcul.

• (1155)

M. Gord Brown: Très bien, quel est le total annuel qu'il vous faudrait pour arriver à ces objectifs?

La présidente: Monsieur Brown, une seule question.

M. Gord Brown: Vous savez, je n'ai pas entendu la réponse que j'attendais.

À quel chiffre pensez-vous, en fait de budget annuel, pour pouvoir atteindre ces objectifs?

M. Richard Stursberg: Pour l'heure, nous avons mis en route un plan qui nous permettrait d'ajouter 50 heures d'émissions dramatiques. Mais nous aimerions faire mieux encore. Comme je l'ai déjà dit, si nous voulions faire une offre qui ressemble à ce que font CBS ou CTV pour ce qui est du nombre total d'heures d'émissions de divertissement pendant les heures de grande écoute, il faudrait ajouter au moins 25 heures aux 50 heures dont je viens de vous parler.

Et comme je vous le disais, ces heures sont extrêmement coûteuses. Nous allons aller aussi loin que nous le pourrons...

Mme Bev Oda: Vous me permettez une intervention?

Monsieur Stursberg, je pense que ce que M. Brown veut savoir, c'est le montant total du budget qui serait accordé par le Parlement. Il n'y a pas que la programmation, et je suis sûre que vous ajouteriez à cela bien d'autres choses. Mais peut-être cela pourrait-il nous être communiqué par écrit en réponse à la question de Mme Bulte.

La présidente: Et également en réponse aux questions précédentes concernant les finances.

Madame Bulte, une toute dernière chose.

L'hon. Sarmite Bulte: Il y a une chose dont nous n'avons pas vraiment eu la possibilité de parler, malgré le fait que nous sommes

ici depuis trois heures, et c'est la vision de l'avenir et la façon de conserver les parts du marché.

Ici encore, peut-être pourrions-nous en parler la prochaine fois. Personnellement, j'aimerais beaucoup vous entendre parler de façon beaucoup plus détaillée, monsieur Stursberg, lorsque nous ne devons pas nous concentrer surtout sur le lock-out actuel, des plans auxquels vous pensez pour rejoindre les Canadiens anglophones et aussi la façon dont vous entendez vous y prendre.

Je sais que notre temps est mesuré, mais puisque nous n'allons pas tarder à parler des budgets à la Chambre, les témoins pourraient peut-être se mettre à notre disposition afin que nous puissions précisément parler de ce genre de choses et y consacrer un certain temps. Nous pourrions peut-être en discuter en comité mais je voulais seulement que nos témoins sachent qu'à mon avis, c'est quelque chose qui devrait intéresser le comité, d'autant plus que nous sommes à la veille de commencer à étudier les budgets.

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

Je rappelle aux membres du comité que mardi, nous procéderons à l'étude article par article de deux projets de loi d'initiative parlementaire.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.